



# *BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL*

## *2018*

### *MAIRIE DE CROZE*

18, LA GRATTADE

23500 CROZE

IPNS

05.55.66.93.52

[mairie-croze23@orange.fr](mailto:mairie-croze23@orange.fr)

<http://www.croze-en-creuse.fr/>





# SOMMAIRE GÉNÉRAL

**LE MOT DU MAIRE** PAGES 3 ,4

**PRÉSENTATION DE LA COMMUNE** PAGE 5

**LA GESTION DE LA COMMUNE** PAGE 7

**Le conseil municipal** PAGE 9

**Les commissions** PAGES 9 ,10

**Le personnel communal** PAGE 11

**Horaires et numéros de téléphone** PAGE 11

**TRAVAUX RÉALISÉS ET PROJETS** PAGE 13

**Travaux réalisés**

**Travaux de voirie** PAGES 15, 16

**Rénovation du passage devant la mairie** PAGE 17

**Rénovation du point-propre** PAGE 18

**Mise en place de panneaux signalétiques, maçonnerie** PAGE 19

**Travaux divers (élagage, débroussaillage etc.)** PAGE 20

**Accessibilité** PAGE 21

**Piste des Magnadas** PAGE 22

**Projets et travaux à venir**

**Eclairage public, SDEC** PAGE 23

**Les Grands Bois, programme forêts anciennes** PAGES 24, 25

**Accessibilité** PAGE 26

**Rénovation de la cloche de l'église** PAGE 27

**Columbarium** PAGE 28

**LA VIE DE LA COMMUNE, INFORMATIONS MUNICIPALES** PAGE 29

**Budget primitif, comptes de la commune** PAGES 31, 32

**Subventions** PAGE 33

**Mode opératoire exploitation bois** PAGE 34

**Location de l'ancienne gare** PAGE 35

**Site Internet, page Facebook** PAGE 36

**L'hébergement dans la commune** PAGES 37, 38

**Les noms de lieux** PAGE 39

**Le SIAEP, syndicat de l'eau** PAGE 40

**Démarche de revitalisation du département** PAGE 41

**LA VIE DE LA COMMUNE, MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS** PAGE 43

**Les commémorations** PAGE 45

**Spectacle à Croze, passage du distillateur** PAGE 46

**L'inauguration du sentier des Grands Bois** PAGES 47, 48, 49

**Le repas de Noël** PAGES 50, 51

**Le salon de Noël** PAGE 52

**Action humanitaire au Sénégal** PAGE 53

**Les vœux du maire** PAGE 54

**Le comité des fêtes** PAGE 55

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** PAGE 57

**Présentation et situation actuelle de la Comcom** PAGES 59, 60

**Représentants de la commune** PAGE 61

**Médiathèque** PAGE 62

**Piscine** PAGES 63, 64

**Environnement, gestion des déchets, sacs jaunes et mémo-tri** PAGES 65, 66, 67

**Tri des seringues** PAGE 68

**Ramassage des encombrants** PAGE 69

**LE PARC NATUREL RÉGIONAL** PAGE 71

**Présentation du parc** PAGE 73

**Vers une nouvelle charte** PAGES 74, 75

**Le parc dans la région Nouvelle-Aquitaine** . PAGE 76

**Opération Isole toit** PAGE 77

**LA RÉGION** PAGE 79

**Présentation** PAGE 81

**Organisation, fonctionnement et compétences** PAGE 82

**INFORMATIONS PRATIQUES** PAGE 83

**Tarifs de location de la salle des fêtes** PAGE 85

**Défibrillateur** PAGE 85

**Numéros d'urgence** PAGE 86

**Consultations au CH d'Aubusson** PAGE 87

**Prévention des cambriolages** PAGE 88

## LE MOT DU MAIRE

Chères Crozoises, chers Crozois,

La tradition autant que le plaisir m'amènent une nouvelle fois en ce début d'année à vous présenter en mon nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal et des employés communaux de Croze, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2018.

Que la nouvelle année vous permette de donner et de recevoir, de donner le meilleur de vous-même à ceux qui vous sont chers et de recevoir en retour toute leur affection.

Je formule également le vœu qu'ici, à Croze, à l'instar de ce qui existe dans toutes nos petites communes, nous sachions préserver des liens humains forts, bien précieux quand trop souvent, l'anonymat, l'indifférence et la solitude remplacent la solidarité et la bienveillance.

Mais il est vrai que je suis un maire chanceux car je pense que dans notre petite commune règne un microclimat, une ambiance particulière qui rend la vie agréable. J'ai trouvé par exemple que notre dernier repas de Noël reflétait bien cette concorde. Je crois pouvoir dire que nous avons passé un moment très chaleureux, de ces moments partagés où tous sont contents de se retrouver. Je peux citer également parmi ces moments conviviaux le marché de Noël ou le Karaoké initié par le Comité des Fêtes, tant la vie associative est vive dans notre commune. Que les bénévoles en soient ici remerciés.

Alors, bien entendu, Croze ce n'est pas seulement une ambiance, ce sont aussi des projets. Vous voici en possession du nouveau bulletin municipal et à sa lecture, vous allez pouvoir vous rendre compte du travail effectué pendant l'année 2017 ainsi que des projets pour l'année qui commence.

Croze est une petite commune qui sait accueillir. Au regard du dernier recensement, nous pouvons constater que nous progressons en terme de nombre d'habitants. Je rebondis à ce sujet sur les dernières règles qui concernent l'urbanisme. Elles sont devenues si sévères qu'on court à la mort de nos petites communes. Si le législateur ne change pas la donne, il en va de la survie des territoires ruraux.

Par ailleurs il faudra qu'on sache pourquoi ici il est interdit de bâtir sur un demi-hectare alors que dans le même temps, la France se couvre d'hectares de zones commerciales. Il faut dans ce domaine comme dans bien d'autres que l'État considère différemment les zones urbaines et les zones rurales. Il convient qu'ici, se mette rapidement en œuvre une réelle différenciation des territoires, au risque sinon de renforcer la fracture territoriale.

Merci de m'avoir lu, je vous souhaite à présent une très bonne lecture de ce nouveau bulletin crozois.

**Le Maire, Didier TERNAT**

# PRÉSENTATION DE LA COMMUNE



Situé dans la région du **Limousin**, **Croze** (**Cròsa** en occitan) est un petit village français du département de la **Creuse** (23). Son code postal est 23500. Ses habitants sont appelés les Crozois et les Crozoises.

Avec une altitude d'environ 580 mètres, la commune s'étend sur 22,2 km<sup>2</sup> et compte 209 habitants en 2014.

La commune a fait partie, de 1992 à 2013, de la Communauté de communes des Sources de la Creuse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Croze est désormais rattachée à la communauté de communes **Creuse Grand Sud**.

Entouré par les communes de **Gioux**, **Poussanges** et **Clairavaux**, le village de **Croze** se trouve à 5 km au Sud-Est de **Saint-Quentin-la-Chabanne** et à 8 km au sud de **Felletin**, la plus grande ville à proximité.

Commune de moyenne montagne, **Croze** est traversée du Sud au Nord par **la Creuse**, dont la source se situe non loin, sur le plateau de **Millevaches**, dans la partie Est du Limousin.

**Croze** est une des 260 communes du département de la Creuse; elle fait donc partie des 113 communes du **Parc Naturel Régional de Millevaches** en Limousin, créé en mai 2004, dont l'ambition est d'être un puissant outil de développement au service des habitants de son territoire.



## Le blason de la commune :

Parti ondé : au 1<sup>er</sup> d'azur à deux chiens arrêtés d'argent, l'un au-dessus de l'autre, au 2<sup>e</sup> d'or au cor de chasse de gueules et à la crosse du même brochante.

*Bas-relief sculpté par Patrick PAROT, tailleur de pierre de formation.*





# LA GESTION DE LA COMMUNE

Le conseil municipal

Les diverses commissions

Le personnel communal

Horaires et numéros de téléphone



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal compte donc à présent neuf personnes.

En fin d'année 2017, Monsieur Thierry LESBATS a souhaité démissionner pour raisons personnelles. En sa réunion du 12 janvier 2018, le conseil municipal a pris note de cette démission.

Constitution actuelle du conseil municipal :

- Monsieur Didier TERNAT, maire,
- Monsieur Henri DEGAINE, 1<sup>er</sup> adjoint,
- Madame Joëlle CHAGOT, 2<sup>ème</sup> adjointe,
- Madame Claire CHAUVAT, 3<sup>ème</sup> adjointe.

Mesdames Mélissa CONTI, Caroline CRUICKSHANK, Raymonde GAULE, Mandy MERCIER, Monsieur François LEPROUX, conseillers municipaux.

## LES DIVERSES COMMISSIONS

Cette démission a entraîné quelques modifications, notamment dans la constitution des commissions ainsi que dans la représentation de la commune dans divers organismes extérieurs.

Le maire et les conseillers municipaux se sont donc répartis dans les commissions où siégeait jusqu'alors Monsieur Thierry LESBATS.

### **Voici la composition des nouvelles commissions :**

#### **Commission des travaux :**

Claire CHAUVAT, Mélissa CONTI, Caroline CRUICKSHANK, Henri DEGAINE, François LEPROUX, Didier TERNAT.

#### **Commission des finances :**

Joëlle CHAGOT, Mélissa CONTI, Caroline CRUICKSHANK, Henri DEGAINE, Raymonde GAULE, Mandy MERCIER, Didier TERNAT.

**Commission communale des impôts directs** (*Personnes choisies par le CCID sur la liste électorale*) :

Didier TERNAT, de droit en qualité de maire.

Marc BULTEL, Pascal DEGAINE, Éric FOLLEZOU, René FOREST, Gilles PETRON (titulaires).

Guy BOISSIER, Robert GAULE, Patricia JABOUILLE, Clotilde LACORDAIRE, Roger PEYRAT, Camille ROUBY (suppléants).

**Commission des fêtes, cérémonies et vie associative :**

Claire CHAUVAT, Raymonde GAULE.

**Commission environnement et forêts :**

Claire CHAUVAT, Caroline CRUICKSHANK, Henri DEGAINE, François LEPROUX, Didier TERNAT.

**Commission embellissement des villages :**

Caroline CRUICKSHANK, Didier TERNAT.

**Délégués Syndicat d'électrification (SDEC) :**

Didier TERNAT (titulaire), Henri DEGAINE (suppléant).

**Délégués SIAEPA** (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la haute vallée de la Creuse, communes de Clairavaux, Croze et Felletin) :

Didier TERNAT, Henri DEGAINE (titulaires), Joëlle CHAGOT (suppléante).

**SDIC (Syndicat pour le développement de l'Informatique Communale) :**

Claire CHAUVAT (titulaire), Mélissa CONTI (suppléante).

**Commission PNR (Parc Naturel Régional) :**

Didier TERNAT (titulaire), Claire CHAUVAT (suppléante).

**Délégué chargé des questions Défense :**

François LEPROUX

**Site Internet et page Facebook :**

Claire CHAUVAT, Mélissa CONTI.

## LE PERSONNEL COMMUNAL

**Les actuels employés communaux sont :**

- Madame Gülkiz DEMIR, secrétaire de mairie (15 heures par semaine).
- Monsieur Pascal GAULE, adjoint technique territorial (7 heures par semaine).
- Monsieur Gérard JABOUILLE, adjoint technique territorial (20 heures par semaine).

## HORAIRES, TÉLÉPHONE

La mairie est ouverte au public le **mardi matin** et le **vendredi matin**, de **8 heures 30 à 12 heures**.

Vous pouvez contacter le secrétariat aux numéros suivants :

Tel : 05.55.66.93.52

Fax : 05.55.66.94.63

Mail : [mairie-croze23@orange.fr](mailto:mairie-croze23@orange.fr)

Vous pouvez également contacter le maire et les adjoints aux numéros suivants :

Maire : 06.78.00.67.09

Premier adjoint : 06.82.25.91.24

Deuxième adjointe : 06.70.00.34.85

Troisième adjointe : 06.71.63.48.98

Le site Internet de la commune se trouve à l'adresse suivante : <http://www.croze-en-creuse.fr>



## TRAVAUX RÉALISÉS

Travaux de voirie

Rénovation du passage devant la mairie

Rénovation du point propre

Mise en place de panneaux signalétiques

Travaux divers (maçonnerie, élagage, etc.)

Accessibilité

Piste des Magnadas

## TRAVAUX À VENIR

Éclairage public, SDEC

Les Grands Bois, programme forêts anciennes

Accessibilité

Rénovation de la cloche de l'église

Columbarium





## TRAVAUX DE VOIRIE

D'importants travaux de voirie ont été réalisés sur des portions de route devenues vétustes.



Avant

Après travaux

**Les Magnadas** (première route à droite, du croisement en bas du village jusqu'à la maison N°23).



Avant

Après travaux

**Les Outeix** (depuis le croisement en bas du village des Magnadas jusqu'à la maisonnette des Outeix).





Avant

Après travaux

**La Brousse** (deuxième route à droite en entrant dans le village, jusqu'à la maison N°4).



Au village de **la Villeraud**



## RÉNOVATION DU PASSAGE DEVANT LA MAIRIE

Le passage devant la mairie et l'accès aux différentes portes étaient extrêmement dégradés. Il devenait urgent de réaliser d'importants travaux de rénovation.

Ce chantier a nécessité des travaux de décaissage, de mise à niveau, de pose d'enrobé à chaud ainsi que de pavés décoratifs, notamment devant la mairie et sous la statue du monument aux morts.



## RÉNOVATION DU POINT PROPRE DE LA BARAQUE



Le point propre de la commune, situé au village de la Baraque, nécessitait quelques rafraîchissements.

À noter : son aspect un peu « fourre-tout » n'engageait pas à la discipline et le tri nécessaire et efficace ne s'effectuait pas correctement.

Les employés communaux ont réalisé un espace destiné à recevoir différents conteneurs.

Depuis cette réalisation, on note une amélioration très nette de la propreté des lieux.



Tout est à présent mis en place (collectes, point-propre, déchèteries, ramassage des encombrants etc.) pour qu'on ne trouve plus de **décharges sauvages** au bord des routes ou dans les fourrés avec pierres, gravats, électro-ménager, etc...

**Nous en appelons ici à la responsabilité et à la bonne volonté de chacun.**



## PANNEAUX DE SIGNALISATION

Certains panneaux étaient encore nécessaires. Ils ont été installés aux villages du **Pêcher** et des **Matroux**, et pour signaler la **piste forestière du Cousseix** (panneau qui avait été dérobé).

**Prochainement, le village de la Combe sera indiqué à partir de la grande route.** Il est important que les villages soient indiqués sur la D 982 pour des interventions telles qu'ambulances, pompiers, etc. Pour l'instant, certains villages restent difficiles à trouver.

A noter que la commune touche une petite partie des amendes de police prélevées sur son territoire. Pour 2017, la somme perçue s'est élevée à **331 €**, somme qui a aidé à l'achat de ces panneaux signalétiques.



## TRAVAUX DIVERS

Les employés communaux réalisent de nombreux travaux de tous ordres. Ainsi, ils ont reconstruit le petit pont situé après le moulin des Magnadas (voir ci-dessous les clichés avant/après).





## TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET DE DÉBROUSSAILLAGE

Les employés communaux réalisent également l'entretien de la commune. Ils ont notamment des chantiers importants d'élagage et de débroussaillage.



Au pont des **Outeix**

Ils ont également effectué un très important chantier l'élagage et de débroussaillage tout du long du mur derrière le cimetière du cimetière.



Avant les travaux



**Rappel** : les propriétaires se doivent de respecter les règles en vigueur et d'entretenir leurs biens, de façon à éviter les débordements de végétation, branches, etc. tant sur le domaine public que sur les terrains appartenant à d'autres personnes.

### Qu'est-ce qu'un agenda d'accessibilité programmée ?

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement.

En effet, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

**Les travaux pour la commune de Croze doivent s'étaler de 2017 à 2021.** Une dérogation avait été accordée par monsieur le Préfet concernant le dépôt de cet Agenda d'Accessibilité programmée.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.



**La mairie** est concernée en premier lieu et a déjà fait l'objet de visites, dépôt de projets et premiers travaux.

- **MISE EN ACCESSIBILITE DU BATIMENT MAIRIE/SALLE POLYVALENTE :**

**Entrée secondaire par la salle polyvalente :** réfection du revêtement extérieur, délimitation d'une place de stationnement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) **Ces travaux ont été réalisés en 2017.**





Il s'agit de la piste qui mène du haut du village des Magnadas aux Grands bois, en face du chemin du gîte. Cette piste était très dégradée, notamment par les intempéries.

L'entreprise Grégoire, père et fils, du Moussard, a remis cette piste en état gracieusement. Il s'agissait d'un chantier important (trois semaines de travaux environ) : profilage du chemin, création de fossés pour canaliser les eaux de ruissellement ....

L'employé communal a passé ensuite le cylindre pour damer la piste.

Pendant un peu plus de deux mois, la piste a été fermée par arrêté du maire, pour laisser le temps qu'elle se stabilise et soit de nouveau praticable sans risques de dégradation. Cette fermeture a généré quelques désagréments pour les personnes habituées à l'utiliser mais il n'y avait pas d'autre choix.





## TRAVAUX À VENIR

2018



## Le SDEC, SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA CREUSE

Créé en 1946, le SDEC est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Il regroupe les 260 communes du département de la Creuse et est composé de 21 syndicats primaires.

C'est un syndicat mixte auquel adhèrent également les 18 communautés de communes du département.

Le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse agit dans le domaine de l'électrification rurale et de l'éclairage public.

Le SDEC travaille actuellement sur la modernisation d'éclairage public sur l'ensemble de la commune de CROZE.

Il s'agit d'un appel à projet TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), en partenariat avec le Ministère de l'Environnement.

C'est un programme qui doit se réaliser sur plusieurs années.



La commune de Croze a souhaité faire procéder à la modernisation de ses installations d'éclairage public. Aussi, les élus ont répondu favorablement à l'appel à projet lancé par le PNR.

Les travaux de rénovation devront obligatoirement permettre de dégager **40% d'économie d'énergie** et prévoir **l'extinction de l'ensemble des installations concernées par la rénovation entre 6 et 8 heures par nuit. De plus dans le cas de l'utilisation de lumières à LED, la température de couleur ne devra pas dépasser 3000K.**

Ces travaux nécessitent la mise en conformité des armoires de commande. Les réseaux doivent également être mis aux normes, ces travaux sont financés tout ou partie par le SDEC.

### Déroulement de l'opération :

- Inventaire des installations existantes,
- Bilan de puissance avant travaux,
- Dimensionnement des installations, consistance des travaux,
- Bilan énergétique après travaux,
- Financement de l'opération, planning de réalisation.



Les travaux et l'installation complète des candélabres seront réalisés **au cours de l'année 2018**, avec des **subventions à hauteur de 80%**. Tous les villages seront équipés de ces nouveaux matériels.

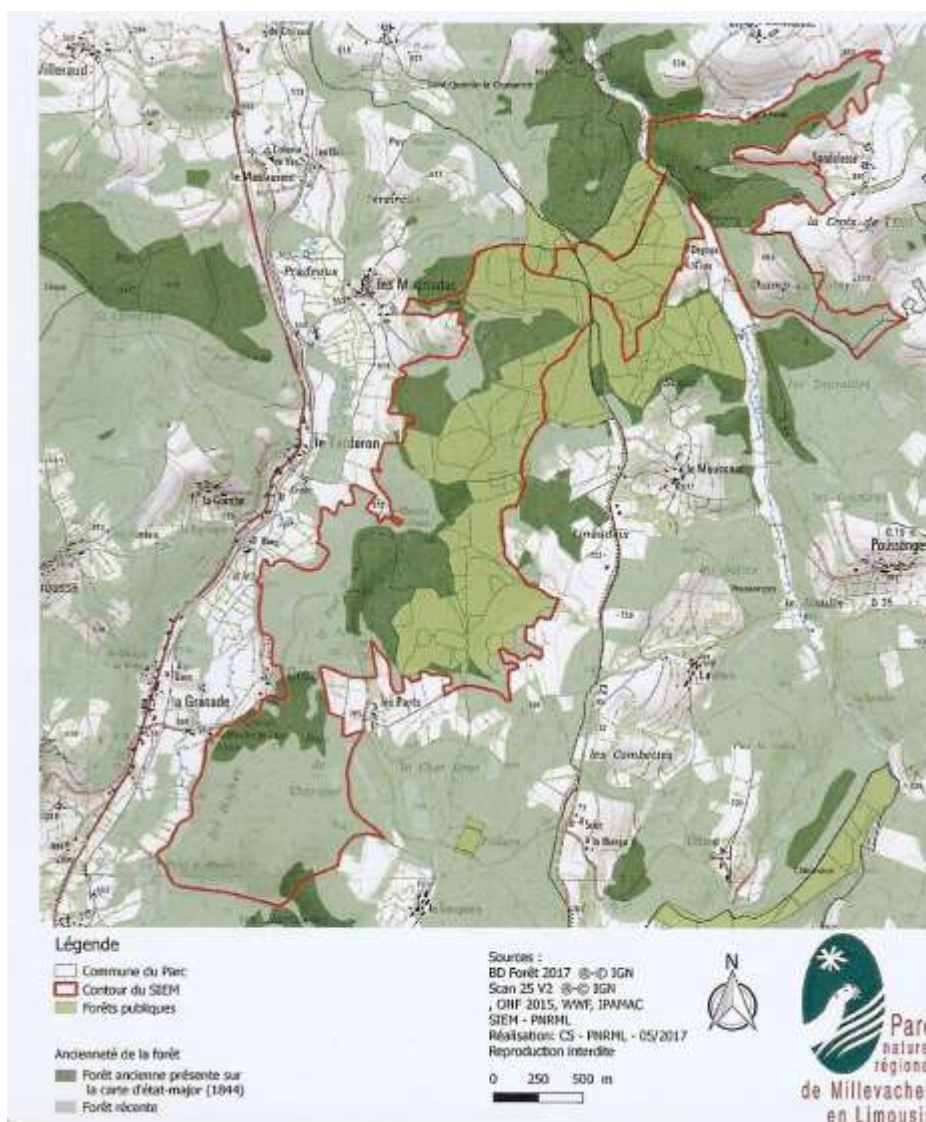


**Forêts anciennes et à forte  
naturalité potentiellement  
anciennes  
Programme 2016 - 2018**

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

**Une forêt ancienne** est une forêt dont le couvert boisé a été maintenu depuis au moins 150 ans. Une forêt ancienne n'est pas forcément constituée de vieux arbres, à la différence d'une vieille forêt ou d'une forêt mature. **La naturalité**, c'est l'ensemble des qualités d'un écosystème qui permet son fonctionnement écologique optimal (diversité des essences et de la flore, présence d'habitats divers, etc.).

Le projet de charte du Parc intègre comme Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) des sites de forêts anciennes. Pour une surface totale de 9763 hectares, ils ont été identifiés sur quinze sites, dont **le site des Grands Bois, sur la commune de CROZE.**



## CARTE D'IDENTITÉ

**Surface totale : 436 ha**

Forêts anciennes : 238 ha

Forêt privée : 255 ha

Pas de zonage environnemental réglementaire.

Surface résineux : 36,3 ha

Coupes rases récentes : 14 ha

Nombre de type d'habitats : 16

Habitat majoritaire : hêtraie chênaie acidiphile

Observations faunistiques : 197

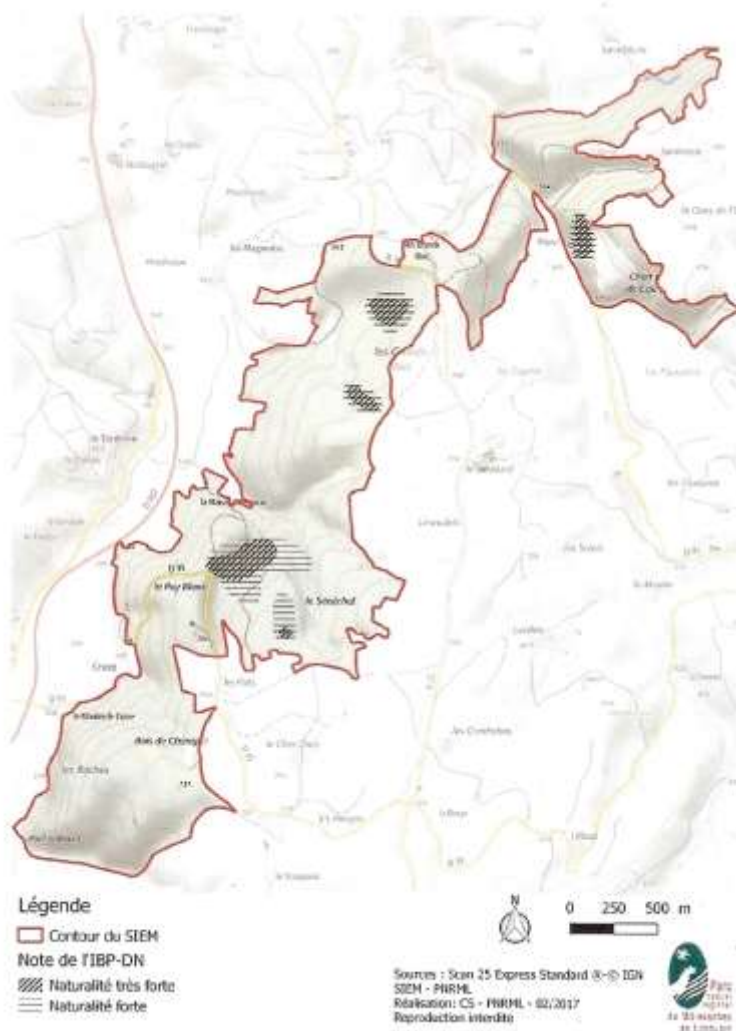
Dont 11 espèces vulnérables comme :  
Autour des palombes, Roitelet huppé,  
etc. Nombreuses Chauve-souris, amphi-  
biens.

Zone de forte naturalité : 28,6 ha

Traces d'activités humaines passées : 18 sites (dont 8 charbonnières)

Pas de sentiers balisés.





Un groupe d'acteurs locaux, mêlant élus, conseillers et gestionnaires forestiers s'est réuni à de nombreuses reprises pour identifier et partager les constats et les objectifs liés au site.

| CONSTAT                                                              | OBJECTIF                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Forêts matures rares sur le territoire                               | Maintien de forêts feuillues matures                                           |
| Biodiversité remarquable liée aux bois morts et gros arbres habitats | Conserver un écosystème forestier géré, avec du bois morts et des vieux arbres |
| Des Forêts visuellement exceptionnelles                              | Conserver une forêt agréable où se promener                                    |
| Augmentation des coupes rases et des reboisements résineux           | Gestion adaptée et durable de la forêt avec une gestion alternative            |



Si vous êtes propriétaire forestier, vous pouvez donner à ces forêts un avenir durable. Elles sont d'un intérêt écologique et patrimonial capital. Des solutions existent pour pallier aux coupes rases, éviter les dégradations qu'elles induisent et les coûts de reboisement trop élevés : éclaircies modérées, coupes d'amélioration, régénération naturelle, irrégularisation..., ces opérations de gestion forestière permettent d'intégrer tous les enjeux : paysage, tourisme, biodiversité, sans pour autant exclure un retour économique et une amélioration de la qualité de vos bois.

CONTACTER LE CRPF :

Didier BRANCA

05.87.50.42.05

[didier.branca@crpf.fr](mailto:didier.branca@crpf.fr)

CONTACTER LE PNR :

Manon Moreau

[m.moreau@pnr-millevalches.fr](mailto:m.moreau@pnr-millevalches.fr)

Cathy Mignon-Linet

[c.mignon-linet@pnr-millevalches.fr](mailto:c.mignon-linet@pnr-millevalches.fr)

05.55.96.97.00



- **Entrée principale de la mairie** : pose d'un rappel tactile et contrasté ainsi qu'un revêtement contrasté sur la première et la dernière marche **(2018)**.
- **Entrée secondaire par la salle polyvalente** : contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. Demande de dérogation, pour disproportion manifeste, le secrétariat étant assuré deux demi-journées par semaine. La largeur de porte avec les deux battants est de 1, 30 m : mesure compensatoire consistant en une aide humaine avec installation d'une sonnette accessible permettant d'alerter le personnel de l'établissement de sa présence **(2018)**.
- **Porte située entre la salle polyvalente et les sanitaires** : pose d'un bloc-porte et contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée **(2018)**.
- **Accès mairie depuis les sanitaires de la salle polyvalente** : modification du cloisonnement afin d'aménager un espace de manœuvre et une largeur de circulation permettant l'accès à une personne en fauteuil roulant **(2018)**.
- **Salle annexe mairie** : pose d'un bloc-porte, contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée, mise en place d'une porte à recouvrement, l'espace libre du mur béton étant suffisant **(2018)**.
- **Sanitaires** : suppression des équipements sous la vasque du lavabo afin d'avoir un vide inférieur d'une profondeur suffisante **(2018)**. installation d'une barre de tirage horizontale au milieu de la porte afin de permettre de refermer la porte derrière soi. Déplacement de l'accessoire à une hauteur conforme **(2018)**.
- **Entrée principale mairie** : pose d'une main courante de chaque côté de l'escalier, continue, rigide, préhensible, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement au-delà de la première et dernière marche **(2019)**.
- **Mairie, banque d'accueil** : pose d'une tablette complémentaire **(2018)**.
  - **L'ensemble de ces travaux est estimé à 19 921 € HT.**
- **MISE EN ACCESSIBILITE DU BÂTIMENT GARE :**  
Celle-ci n'est plus à l'étude, la gare étant désormais vide, les travaux seront envisagés en fonction des projets de devenir de ce bâtiment.
- **MISE EN ACCESSIBILITE DU BÂTIMENT ÉGLISE :**  
Travaux terminés en 2016.

Il est à noter que tous les types de **handicaps** : visuels, auditifs, moteurs, mentaux, cognitifs sont à considérer dans une démarche d'accessibilité des lieux publics.



## L'EGLISE SAINT MARTIAL ET SAINT BLAISE

L'église paroissiale de Croze a la particularité d'être située au Bourg qui ne compte que trois habitations, dont l'ancien presbytère. A proximité, se trouve le cimetière dont la partie la plus ancienne date du début du 20<sup>ème</sup> siècle. A flanc de colline, elle surplombe la vallée de la Creuse et fait face au village de La Grattade, devenu le cœur de la commune où se trouve la Mairie et ses bâtiments communaux, l'ancienne gare, les anciens commerces encore nombreux il y a seulement quelques décennies et qui ont été transformés en maisons d'habitation. Cette église, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1964 est un monument datant du XII<sup>ème</sup> siècle, remaniée aux XV<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles; elle se compose d'une nef unique à chevet plat, le chœur est séparé par un arc doubleau retombant sur des colonnes aux chapiteaux sculptés.

Vous trouverez de nombreux clichés de l'intérieur de l'église en cliquant sur :

<http://www.croze-en-creuse.fr/eglise-st-martial-st-blaise>

Cette église a fait l'objet de très importants travaux de rénovation (travaux extérieurs de rénovation des maçonneries, de la charpente et de la couverture) en 2015 et 2016.



**Le parvis de l'église a également été refait, une place de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite a été matérialisée.**

**Cependant, dans un souci de sécurité, les travaux de mise aux normes électriques ainsi que le remplacement des brides de la cloche sont à réaliser d'urgence. Comme indiqué sur les devis, « cette situation crée un réel danger pour les biens et les personnes ».**

### Estimation de la dépense :

- Le coût global de la réalisation de ces travaux est estimé à 3332 € TTC, soit 2776 € HT.
- Le dossier semble ne pas être éligible à un quelconque financement.
- Étant donné l'urgence et la dangerosité, les travaux seront réalisés en 2018.



Avec une hausse conséquente des crémations en France (environ 450 par jour), il devenait nécessaire d'aménager les cimetières afin d'accueillir dignement les cendres des disparus. **Le columbarium** fait partie de ces installations.

Il s'agit en fait d'un espace spécifique du cimetière où l'on peut placer les urnes funéraires **dans des cases** créées à cet effet. L'endroit permet aux proches de se recueillir et d'honorer leurs morts.

**Le columbarium est un mode de sépulture à part entière représentant donc une alternative :**

- à l'achat d'une concession individuelle,
- à la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir,
- et à la location d'un caveau.

**Rappel : il est désormais interdit de conserver les urnes chez soi et le déversement des cendres dans la nature est extrêmement réglementé.**

Le conseil municipal réfléchit à ce projet, conscient que cette installation va devenir nécessaire aussi dans notre commune. Des devis ont été demandés à des professionnels de ce type de construction. En fonction du budget, la réalisation du columbarium pourrait être mise en œuvre en 2018, et au plus tard en 2019.

**Ci-dessous, des exemples de réalisation, le choix n'est pas encore arrêté :**



Budget primitif, comptes, budget principal

Subventions

Mode opératoire d'exploitation des bois

Location de l'ancienne gare

Site internet page Facebook

L'hébergement dans la commune

Les noms de lieux

Le SIAEP, syndicat de l'eau

Démarche de revitalisation du département





## BUDGET PRIMITIF 2017

### MAIRIE DE CROZE CREUSE

|             |    |
|-------------|----|
| MEMBRES     | 10 |
| PRESENTS    | 8  |
| REPRESENTES | 1  |
| VOTANTS     | 9  |
| POUR        | 9  |
| CONTRE      | 0  |
| ABSTENTIONS | 0  |

Le TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 24 mars 2017.

**Etaient présents :** M.M. TERNAT Didier, DEGAINE Henri, LEPROUX François, LESBATS Thierry; MMES, CHAUVAT Claire, CONTI Mélissa, CRUICKSHANK Caroline, GAULE Raymonde

**Excusés :** CHAGOT Joëlle (procuration à Claire CHAUVAT), MERCIER Mandy

Claire CHAUVAT a été désignée secrétaire de séance

#### **DELIBERATION N° 2017 / 016 en date du 30 mars 2017 portant sur BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le Budget Primitif 2017, proposé par Monsieur Didier TERNAT, Maire

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

**SECTION D'INVESTISSEMENT : 169 576 EUROS**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 226 830 EUROS**

Le Maire

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et ans que dessus  
Pour copie conforme*

Didier TERNAT

LES COMPTES  
BUDGET PRINCIPAL

**MAIRIE  
DE  
CROZE  
CREUSE**

|             |    |
|-------------|----|
| MEMBRES     | 10 |
| PRESENTS    | 8  |
| REPRESENTES | 1  |
| VOTANTS     | 9  |
| POUR        | 9  |
| CONTRE      | 0  |
| ABSTENTIONS | 0  |

Le TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 24 mars 2017.

**Etaient présents :** M.M. TERNAT Didier, DEGAINE Henri, LEPROUX François, LESBATS Thierry; MMES, CHAUVAT Claire, CONTI Mélissa, CRUICKSHANK Caroline, GAULE Raymonde

**Excusés :** CHAGOT Joëlle (procuration à Claire CHAUVAT), MERCIER Mandy

Claire CHAUVAT a été désignée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2017 / 012 en date du 30 mars 2017 portant sur approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2016 Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DEGAINE Henri, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressé par M. TERNAT Didier, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend acte de la présentation des comptes administratifs qui se résument comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

| FONCTIONNEMENT                 |            |
|--------------------------------|------------|
| RESULTAT REPORTE au 31.12.15   | 109 479.76 |
| OPERATIONS DE L'EXERCICE       |            |
| DEPENSES                       | 126 496.80 |
| RECETTES                       | 151 231.47 |
| RESULTAT DE CLOTURE 2016       | 24 734.67  |
| RESULTAT DEFINITIF au 31.12.16 | 134 214.43 |
| INVESTISSEMENT                 |            |
| RESULTAT REPORTE au 31.12.15   | -98 003.38 |
| OPERATIONS DE L'EXERCICE       |            |
| DEPENSES                       | 222 871.54 |
| RECETTES                       | 289 799.14 |
| RESULTAT DE CLOTURE 2016 (001) | 66 927.60  |
| RESULTAT DEFINITIF au 31.12.16 | -31 075.78 |

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus  
Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016

Fait et délibéré en Mairie.  
Pour copie conforme

Le Maire Adjoint,  
Henri DEGAINE

## SUBVENTIONS DIVERSES

Chaque année, la mairie est sollicitée par de nombreuses associations. En 2017, le conseil municipal a examiné les demandes et attribué des subventions en fonction des sommes allouées en 2016.

| Associations                                             | Subvention 2016 | Subvention 2017 |
|----------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Association Française contre les myopathies AFM Téléthon | 60 €            | 60 €            |
| ADOT 23 Don d'organes                                    | 60 €            | 60 €            |
| Sclérose en plaques                                      | 60 €            | 60 €            |
| Télé-Millevaches                                         | 60 €            | 60 €            |
| Mucoviscidose                                            | 60 €            | 60 €            |
| Restos du cœur                                           | 70 €            | 70 €            |
| Fédération du logement                                   | 60 €            | 60 €            |
| Ligue contre le cancer                                   | 60 €            | 60 €            |
| Pays Sage                                                | 50 €            | 50 €            |
| Trisomie 21                                              | 60 €            | 60 €            |

Le conseil municipal a répondu à une demande du **collège de Felletin** concernant la participation de la commune aux voyages scolaires. La subvention allouée s'est élevée à **40 €**.

De la même façon, la commune a été sollicitée par **l'école élémentaire de Felletin** pour participation aux sorties scolaires, classes de découverte. La somme allouée s'est élevée à **40 €**.

Le **planning familial du Plateau** de Millevaches a également sollicité notre commune pour une aide à ses frais de fonctionnement. La somme de **50 €** a été allouée.

Puis les élus ont répondu à une demande de subvention du **LAUSEC (Local d'Accueil d'Urgence du Sud-Est Creusois)**.

L'association LAUSEC a ouvert en 2015 sa maison de Felletin. Il s'agit d'une maison d'accueil d'urgence qui peut accueillir des routards et des personnes en rupture familiale ou sociale. Elle est constituée de deux studios, situés au rez-de-chaussée, pouvant héberger chacun deux personnes pour trois nuits maximum, voire plus selon les cas et se situe vers le presbytère de Felletin. Les élus crozois ont attribué une somme de **75 €**.

### Deux accès :

- 1, rue des Fossés (à droite du presbytère)
- 2, rue Grancher (à gauche du presbytère, avec rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite)

**En cas de besoin, composer le 115 (Samu Social)**



Le conseil municipal a délibéré et statué sur la mise en place d'un mode opératoire pour l'exploitation des bois sur l'ensemble du territoire communal, avec l'appui de l'ONF. Véritable outil d'encadrement des chantiers forestiers, ce mode opératoire est une démarche volontaire qui instaure un dialogue entre les élus et les acteurs de la filière bois : contacts préalables, anticipation du chantier, état des lieux, remise en état des infrastructures. Ce mode opératoire a été mis en place sur le Pays de Guéret depuis quelques années et donne satisfaction. Voir pour plus de précisions :

<http://www.paysdegueret.fr/la-charte-forestiere-du-pays-de-gueret-en-pratique/>

Par ailleurs, le conseil municipal a voté après délibération **une réglementation de stockage du bois sur le domaine public** :

- Le dépôt de bois est autorisé sur le domaine public sous réserve
  - d'une demande préalable adressée en mairie avant le début de la coupe,
  - d'une réunion de concertation sur les conditions du chantier, d'un état des lieux des places de stockage et des voies publiques empruntées,
  - de l'établissement d'une permission de dépôt signée par le maire,
  - de l'acquittement d'une redevance.
- Les conditions de stockage
  - L'arrêté municipal précise les hauteurs des piles de bois, la distance entre les bois et la chaussée, la signalisation des piles de bois, les dispositions pour l'écoulement des eaux.
  - Sauf autorisation exceptionnelle, le stockage des bois est limité à 365 jours à partir du jour de l'état des lieux.
  - En cas de vente des bois à une autre entreprise, l'exploitant devra avertir la commune au plus vite de manière à se dégager de toute responsabilité et de toutes conséquences financières.
- Redevances :
  - Les 180 premiers jours sont gratuits
  - Les 30 jours suivants : 1€/m<sup>2</sup>/mois
  - Du 211<sup>ème</sup> jour au 240<sup>ème</sup> jour : 20€/m<sup>2</sup>/mois
  - A partir du 241<sup>ème</sup> jour : 50€/m<sup>2</sup>/mois.... Tout mois débuté est dû.

La surface occupée servant de base au calcul de la redevance est définie de la manière suivante : « toute surface sur laquelle est stocké du bois, soit en piles en billons, soit en vrac pour les grumes, soit en tas pour des branches et produits divers destinés à être broyés et du matériel de chantier. Est considérée comme occupée toute surface non nettoyée des branches, écorces ou rémanents de coupe, conforme à l'état initial de la zone de dépôt de bois ».

Les mesures seront réalisées de manière contradictoire avec l'exploitant forestier acheteur de la coupe et un représentant de la commune mandaté. La quantité mesurée servira de base de calcul pour l'ensemble du mois à venir.

L'INTÉGRALITÉ DE CET ARRÊTÉ EST CONSULTABLE EN MAIRIE AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE.



## À LOUER

Ancienne gare de CROZE, à 7 km de Felletin, 20 km de La Courtine, et 30 minutes d'USSEL.

Une partie: bâtiment professionnel: hangar de 150 m2, attenant à l'habitation avec un quai.

Une partie: habitation, 110 m2 habitable. Etage à rénover, rez-de-chaussée de 60 m2 servant actuellement d'atelier professionnel.

Bien situé, au bord de la D982.

Pour tout renseignement, contacter **la mairie de CROZE**,  
au 05.55.66.93.52 ou 06.78.00.67.09.



**Le site Internet dédié à la commune** est toujours très actif et suivi par de nombreuses personnes.

**Sur le site, on peut trouver** des précisions géographiques , des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc.

Et surtout l'actualité en reportages photographiques. Vous pouvez déposer des commentaires.

<http://www.croze-en-creuse.fr/>



Une page Facebook a été également créée, qui est très active et a près de 200 amis. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents événements de la commune.

[https://www.facebook.com/mairiedecroze/?ref=aymt\\_homepage\\_panel](https://www.facebook.com/mairiedecroze/?ref=aymt_homepage_panel)





## L'HÉBERGEMENT DANS LA COMMUNE

La commune dispose de nombreux gîtes qui peuvent permettre l'accueil de vacanciers.



### **Le gîte forestier des Grands Bois**

(Labellisé Gîte de France depuis 2010, Office National des Forêts).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1235.html>

Voir également l'Office de Tourisme de Felletin qui gère les locations.

### **La maison des fleurs**

(Au village de Bunleix, Gîtes en Limousin).

[http://www.gitesinlimousin.com/about\\_the\\_gite\\_fr.html](http://www.gitesinlimousin.com/about_the_gite_fr.html)



### **Le gîte du Pêcher**

(Au village du Pêcher, Gîtes.fr).

[http://www.gites.fr/gites\\_gite-du-pecher\\_croze\\_h1517560.htm](http://www.gites.fr/gites_gite-du-pecher_croze_h1517560.htm)

## L'HÉBERGEMENT DANS LA COMMUNE (2)



### **Chambre d'hôtes la Provence**

(village du Tarderon).

<https://www.cirkwi.com/fr/point-interet/662297-la-provence>

### **Le gîte « le Gourbillon »**

(Au village de la Villeraud, Gîtes de France).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1166.html>



### **Le gîte Maison Bellevue**

(Au village du Cousseix, Gîtes de France).

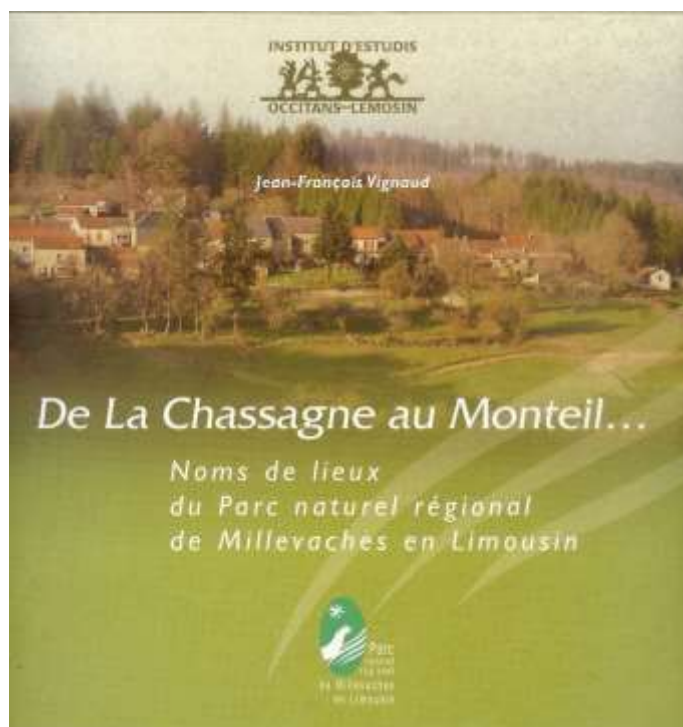
[http://www.aubusson-felletin-tourisme.com/Sejourner/Locations-de-vacances/\(fiche\)/location-gites-de-france-croze-6-personnes-ref-23g1379-169191852-91e749e](http://www.aubusson-felletin-tourisme.com/Sejourner/Locations-de-vacances/(fiche)/location-gites-de-france-croze-6-personnes-ref-23g1379-169191852-91e749e)



## LES NOMS DE LIEUX (d'après le patois occitan limousin)

Selon l'ouvrage très détaillé et magnifiquement illustré édité par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin,

« DE LA CHASSAGNE AU MONTEIL... », noms de lieux du PNR, par Monsieur Jean-François VIGNAUD.



On trouve quelques lieux avec un sens bien précis lié à une dépression du relief. **CROZE** (*Cròza*) s'explique par l'occitan *lo cròs* (le trou, le creux). Même étymologie pour la rivière **La Creuse**, attestée autrefois sous la forme *Cròza* : la rivière dont la vallée est encaissée. C'est d'ailleurs très probablement du nom de cette rivière qu'il domine que le petit bourg de CROZE tire son nom.

La pierre tient une place prépondérante dans les noms de lieux : **La Grattade**, (prélatin gar-gr), désigne un terrain rocailleux.

Le terme occitan « *la font* » est à la fois la source et la petite fontaine maçonnée : **les Fonteix** à CROZE, (*las Fontés*), les sources.

**Le Pêcher** (*le Peschier*) ne fait nullement allusion à l'arbre fruitier mais à ces petits bassins maçonnés, disséminés dans les prés, qu'on appelle communément « pêcheries » en français local.

Le terme occitan « *brossa* » qui évoque la végétation touffue des buissons et arbustes se retrouve dans le nom du village **La Brousse**.

Le *cos*, terme marchois pour désigner le houx se retrouve dans le nom du village du **Cousseix**.

Avec **Mours** (*Mora*), il semblerait bien que nous ayons affaire là à la mûre et au murier.

Le terme « *manse* » est devenu au Moyen-Âge synonyme de l'ensemble du territoire d'une ferme, puis par extension, de tout un village. D'où les nombreux *Mas* rencontrés dans la région, dont le **Mas-Laurent**.

Référence plus contemporaine à un habitat populaire : **La Baraque**.

Le mot occitan *La Jaça* désigne un lieu où l'on parque et où l'on abrite les troupeaux d'ovins : **la Jasseix** (*la Jacés*).

On verra derrière le nom **Les Parts** (*Los Parcs*) la définition d'enclos, de parc destiné au bétail.

### CES QUELQUES EXEMPLES QUI CONCERNENT NOTRE COMMUNE...

On peut acheter ce livre au prix de 17€ (en librairie ou en ligne): <http://ieo-lemosin.org/?livre=de-la-chassagne-au-monteil-noms-de-lieux-du-parc-naturel-regional-de-millevaches-en-limousin&lang=fr>





L'alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Haute Vallée de la Creuse. Ce syndicat regroupe trois communes : Clairavaux, Croze et Felletin. Le réseau est alimenté par plusieurs sources captées à faible profondeur sur les communes de Gioux, Clairavaux, Féniers et Saint-Quentin-la Chabanne. L'eau captée est de très bonne qualité, aucun traitement n'est effectué.

L'eau est analysée régulièrement par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales sans qu'il soit détecté d'anomalie particulière sinon son acidité un peu supérieure aux normes, comme la plupart des eaux en Limousin. Le taux de nitrate ne dépasse pas les 10 mg par litre, alors que la norme à ne pas dépasser est de 50 mg par litre.

Le SIAEP est chargé du captage, de la distribution et de l'exploitation de l'eau potable, c'est-à-dire que les élus des trois communes ont fait le choix de ne pas confier la gestion de ce service à une entreprise privée.

#### **Le mode de facturation pour l'année 2018 :**

La redevance est facturée en 3 fois :

- **Mars** : acompte sur la part variable de la redevance calculé sur la base de 50 % du volume d'eau facturé l'année précédente, sous réserve que celui-ci soit au moins égal à 60 m3.

- **Juillet** : part fixe annuelle de la redevance

- **Octobre** : solde de la part variable de la redevance calculé sur la base du volume d'eau consommé sur l'année en cours. Si le montant dû est inférieur à l'acompte facturé, le montant facturé en excès vous est remboursé.

#### **La facture d'eau comprend :**

- **Une partie redevance pour la distribution de l'eau avec :**
  - Une part fixe forfaitaire de 84 € TTC
  - Une part variable à 1, 30 € HT le M3, selon la consommation réelle.
- **Une partie taxe et redevance** dont la redevance pollution. Elle est reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui fixe elle-même le taux que le SIAEP doit appliquer aux abonnés.

**RENSEIGNEMENTS SIAEP, mairie de FELLETIN, 05.55.66.51.11 ou [siaep@felletin.fr](mailto:siaep@felletin.fr)**



Guéret, le 31 janvier 2018

## Communiqué de presse

### Démarche de revitalisation du département

Face aux difficultés structurelles qui pèsent sur l'avenir du département de la Creuse, le Président de la République a reçu les élus creusois le 17 octobre 2017 pour les assurer du soutien de l'État dans leurs efforts pour engager une démarche de revitalisation du département.

Les contributions des élus creusois, des chambres consulaires et des acteurs du secteur économique, syndical et associatif ont permis d'esquisser des axes d'intervention.

Une nouvelle étape s'engage désormais avec la lettre de mission adressée par le Premier ministre au Préfet de la Creuse. Elle lui confie notamment le soin de veiller à la mise en place d'une gouvernance adaptée pour approfondir ces propositions et les décliner en projets opérationnels et structurants dans la perspective d'un plan de revitalisation pertinent, solide et partagé.

Une instance de gouvernance se dessine. Elle validera les projets opérationnels en termes d'aménagement et de développement économique du territoire en lien étroit avec les parlementaires, le conseil départemental, le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et l'ensemble des élus concernés.

Un directeur de projet, mis à disposition par l'État, et dont l'arrivée est prévue début mars, sera chargé de la mise en œuvre opérationnelle de ces mesures avec le concours des services départementaux et régionaux de l'État, de ses opérateurs ainsi que ceux du ministère de la cohésion des territoires.

Les principales priorités pour la revitalisation du département sont clairement identifiées :

- soutenir et renforcer l'attractivité et le développement économique du territoire ;
- lutter contre la désertification médicale ;
- assurer le développement numérique du territoire ;
- développer l'offre éducative et universitaire ;
- conforter l'accessibilité du territoire sur le plan de la mobilité et des transports ;
- développer une offre culturelle, sportive et touristique.

Les réflexions sont en cours d'approfondissement sur des projets qui pourraient s'inscrire dans ce cadre et des rencontres thématiques vont suivre.

Une réunion concernant la téléphonie mobile, l'accès au haut-débit et très haut-débit, est d'ores et déjà programmée le 16 février avec l'ensemble des acteurs concernés et en collaboration avec le directeur de l'Agence du numérique.

L'attention spéciale du Gouvernement s'est également manifestée par la réintégration de l'ensemble du territoire creusois en zone de revitalisation rurale (ZRR), par les réflexions en cours sur la révision du zonage AFR et par l'octroi au Préfet de la Creuse, à titre expérimental, d'un pouvoir de dérogation. Ce dernier permettra d'alléger les procédures administratives lors de l'instruction de demandes individuelles à condition qu'elles présentent un caractère d'intérêt général et qu'elles répondent à des circonstances locales.

Les services du Premier Ministre, des différents ministères et le commissariat général à l'égalité des territoires sont mobilisés sur ce sujet primordial pour la Creuse.



## MANIFESTATIONS, ÉVÈNEMENTS

Les commémorations

Un spectacle à Croze

Le passage du distillateur

L'inauguration du sentier des Grands Bois

Le repas de Noël

Le salon de Noël

Action humanitaire au Sénégal

Les vœux du maire

Le comité des fêtes







## UN SPECTACLE A LA GARE DE CROZE

Samedi 8 avril, Tania Sheflan a accueilli de nombreux spectateurs dans l'intimité d'une yourte Kirghize pour livrer sur 2 m2 de scène circulaire les tours et détours de son étrange existence. Un désarmant solo poétique et politique, qui expose à force de souvenirs l'absurdité des états de guerre et dévoile les drôles aléas de toute construction intime, dans un monde qui souvent marche sur la tête. La yourte installée à la gare de CROZE a attiré beaucoup de spectateurs, crozois ou d'ailleurs. Excellente soirée poursuivie par un moment de convivialité entre la troupe, Tania et les personnes qui sont restées. Un grand merci à la Scène Nationale d'Aubusson qui permet, en décentralisant certains de ses spectacles d'apporter animation et culture dans des petites communes comme la nôtre.



## DISTILLATEUR AMBULANT

Du 22 avril à fin mai, Monsieur Robert DAVID, distillateur ambulant, s'est installé à la gare de Croze tous les samedis. Les personnes intéressées sont venues avec leurs bidons de prunes et il leur a fabriqué une eau de vie délicieuse (à consommer avec modération). 😊





## INAUGURATION DU SENTIER DES GRANDS BOIS

Le Parc Naturel régional Millevaches en Limousin a mis en œuvre un important travail de réalisation de sentiers. Les communes de CROZE et POUSSANGES se sont jointes à ce projet pour la création de sentiers dans la forêt des Grands Bois.

Le 6 juillet, a eu lieu l'inauguration du plus court sentier des Grands Bois. De nombreuses personnes sont venues marcher sur ce sentier de 2,6 kilomètres, ont découvert une ancienne charbonnière encore en excellent état, ainsi qu'une source dite "la Fontaine". Cette balade dans les bois s'est terminée par le partage du verre de l'amitié.





# Rando-fiche Découverte d'une Forêt ancienne autour du gîte des Grands Bois

## du PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Venez découvrir les secrets de la forêt ancienne des Grands Bois, qui figurait déjà au 19<sup>ème</sup> siècle sur les cartes d'état-major (1844). Elle représente un massif boisé de 182 ha, propriété des communes de Croze et de Poussanges. Observez les richesses de cette forêt, exploitée à plusieurs reprises au cours de son histoire, et dont l'écosystème complexe perdure depuis 150 ans. Vous circulerez dans cette forêt communale, au travers d'une tréaire-chênaie caractéristique des forêts d'antan.

Je suis Solange, la mésange charbonnière, et je vis ici ! Je me nourris de graines, de petits insectes, et je mesure 14 cm. (Source : M. J.)

Départ du Gîte forestier des Grands Bois / Parking  
 Arrêt «interprétation» le long du sentier.  
 Sentier de découverte : 2,6 km soit 30-45 min de marche

**Accessibilité**  
 Sentiers non accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.  
 Circulation motorisée non recommandée, hors piste interdit.

Pour plus d'informations sur les itinéraires de randonnée à proximité, vous pouvez contacter :  
 Mairie de Poussanges 05 55 66 49 44  
 Mairie de Croze 05 55 66 83 52  
 Office de tourisme de Felletin 05 55 66 32 12

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin  
 Office National des Forêts



**Suivez la mésange charbonnière le long de ce sentier de découverte.** Les essences de cette forêt sont le chêne, à l'écorce crevascée, et le hêtre dont l'écorce est grise et plus lisse. Le sol de cette forêt est acide et détermine la flore qu'on y trouve : mélampyre des prés, myrtille, stellaire holostée... Les forêts feuillues sont le refuge de nombreux passereaux. C'est aussi le garde-manger de plusieurs espèces, dont le pic noir qui creuse son nid dans les bois de hêtre. Entendez-vous ses coups de bec ?

**Le bois mort, une source de vie !** Une forêt ancienne, c'est une forêt dont le sol a un cycle de vie complet. La faune qui y vit permet des interactions encore mal connues mais qui participent à la bonne santé de la forêt, et à la fertilité du sol. La dégradation du bois mort, permise également par des insectes dits saproxyliques, assure le retour dans le sol de la matière organique.

**Sur les traces d'une charbonnière particulière**... en pierres sèches ! Il s'agit d'une charbonnière en fosse, permettant initialement la production de minéral de fer puis de charbon de bois. Leur utilisation a été plus intense durant la guerre afin d'approvisionner les moteurs à gazozoène. La forêt, toujours exploitée sous forme de taillis, procure du bois de chauffage pour les habitants lors des coupes d'affouage.

**Ici perdure une source, dite La fontaine.** Elle servait à l'époque de point d'eau potable, mais aussi d'eau pour refroidir ou éteindre les charbonnières. Aujourd'hui à l'abandon, il s'agit d'un formidable puits de biodiversité. Libellules, amphibiens... de nombreux petits mammifères viennent aussi s'y abreuver. Attention, ne vous penchez pas trop, ça glisse ! Observer aussi ce magnifique Orme, qui est peut-être le dernier de cette forêt. Très communs à l'époque, ils ont été décimés par la maladie de la graphiose, et sont de plus en plus rares.

Parc Millevaches en Limousin  
 Maison du Parc  
 7 route d'Aubusson  
 18230 MILLEVACHES  
 05 55 96 97 00  
[www.pnr-millevalvesches.fr](http://www.pnr-millevalvesches.fr)

Carte pour le Parc  
 Mairie de Poussanges  
 Mairie de Croze  
 Office de tourisme de Felletin

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin  
 Office National des Forêts



En septembre, les Grands Bois ont fait l'objet d'une autre animation, musicale cette fois, « Il faut de tout arbre pour faire une forêt ».

Ce projet sonore a rassemblé des paroles d'hommes et de femmes de tous âges, témoignant de leur fascination pour la forêt et les arbres.

Au cours de la balade, le PNR de Millevaches a parlé du programme « Forêts anciennes ».

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est partie prenante de toutes les actions concernant la forêt des Grands Bois.

La création d'autres sentiers est à l'étude ainsi que la mise en œuvre de nouvelles animations autour de la forêt.

Expérience sonore dans la forêt ancienne des Grands Bois

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

balade sonore

gratuit TOUT PUBLIC

**SAMEDI 16 SEPTEMBRE À 15H**

**Gîte des Grands Bois à CROZE**

Venez vous immerger dans la forêt ancienne des Grands Bois pour découvrir « Il faut de tout arbre pour faire une forêt ». Ce projet sonore rassemble les paroles d'hommes et de femmes de tout âge, témoignant de leur fascination pour la forêt et les arbres. Au cours de la balade, le PNR de Millevaches vous parlera du programme des Forêts Anciennes. Une production La Gaillarde en partenariat avec Quartier Rouge.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE  
PNR Millevaches en Limousin 05 55 96 97 00

Logos: Europe, France, Nouvelle-Aquitaine, LA GAILLARDE, Quartier Rouge, Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Coupe de bois dans la forêt (février 2018)





## REPAS DE NOËL ET VISITE DU PÈRE NOËL

Le samedi 9 décembre, à midi, les aînés et leurs conjoints ont été reçus à la salle des fêtes à l'initiative du Maire et du conseil municipal. Les convives sont venus nombreux et ont dégusté un excellent repas de Noël, dont la plupart des plats ont été préparés par Monsieur Clermontel, traiteur à Aubusson.



Le Père Noël est enfin arrivé pour le plus grand plaisir de tous. Accueilli par Monsieur le Maire, il a ensuite distribué ses cadeaux à tous les enfants de la commune qui l'attendaient impatiemment.



Tout avait été préparé par le conseil municipal, de la décoration aux menus. Merci au comité des fêtes pour son aide habituelle et particulièrement pour l'aide au service et l'animation de cette journée réalisée par Alex et Olivier.

Les personnes âgées de 75 ans et plus, qui n'ont pas pu participer à ce repas ont été destinataires d'un colis de Noël préparé par le Maire et le conseil municipal.



## LE DEUXIÈME SALON DE NOËL

Le dimanche 17 décembre, la salle des fêtes a accueilli son deuxième salon de Noël.

Les exposants, venus d'Ussel, de Felletin, de notre commune ou d'ailleurs ont proposé leurs nombreux produits et productions.

Si les visiteurs ne sont pas venus en nombre, l'ambiance excellente a permis à chacun de passer une très belle journée, avec chocolats, crêpes, et bonne humeur de mise. Le Père Noël lui-même est passé rendre une petite visite.

Merci aux membres du comité des fêtes de Croze pour leur aide ainsi que leur soutien logistique (matériel de sonorisation et intervention des deux DJ, Alex et Olivier).



## PARTICIPATION À UN STAGE HUMANITAIRE AU SÉNÉGAL

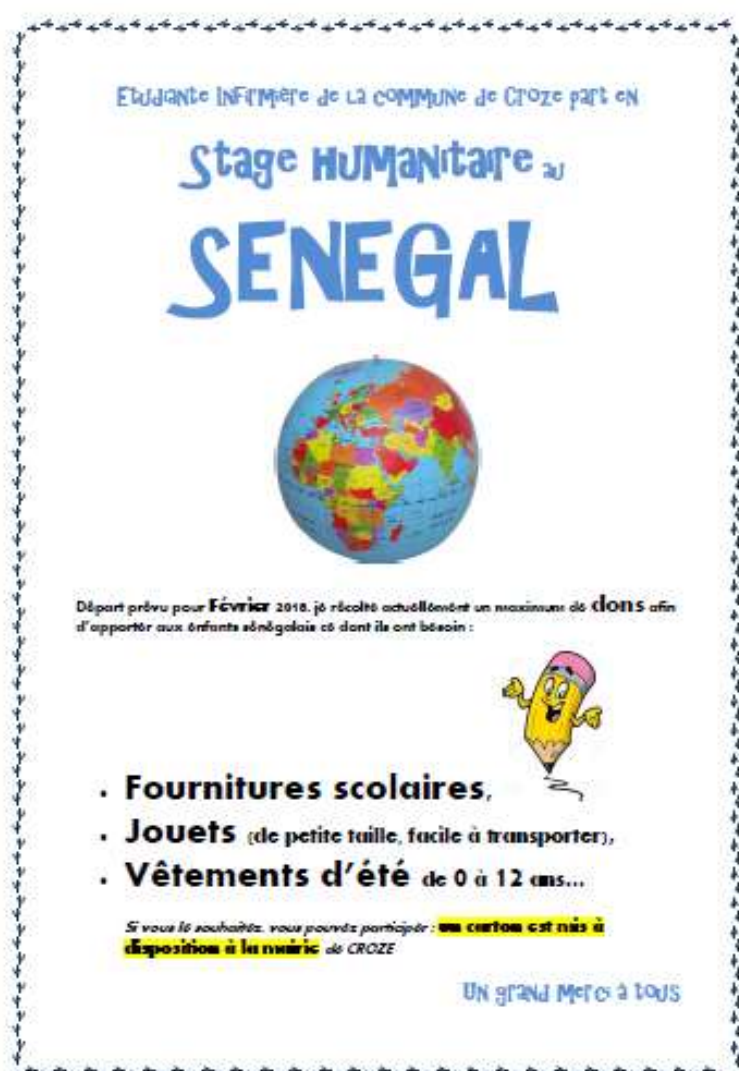
Dans le cadre de sa formation d'infirmière, Marjorie Broudisout, jeune femme de la commune, part au Sénégal au mois de février. Elle va mener une action humanitaire et souhaite apporter notamment du matériel scolaire pour venir en aide aux enfants sénégalais.

La commune de Croze a souhaité s'impliquer dans cette action humanitaire, notamment en gérant l'appel à destination des personnes de la commune et d'ailleurs, intéressées pour participer à cette opération.

Des cartons ont été mis à disposition à la mairie, dans lesquels de très nombreuses personnes ont déposé leurs dons (matériel scolaire, petits jouets, vêtements). Ces cartons ont été également accessibles lors du repas des aînés et du passage du Père Noël le 9 décembre et pendant le salon de Noël le 17 décembre.

Par ailleurs, Marjorie était présente au salon de Noël et a pu donner quelques explications supplémentaires aux personnes intéressées. En outre, le conseil municipal a alloué une subvention de 150 € pour participation aux frais de voyage.

UN TRÈS GRAND MERCI AUX NOMBREUX DONATEURS.





## LES VŒUX DU MAIRE

Le dimanche 21 janvier 2018, à 15 heures, le Maire et le conseil municipal ont convié les habitants et habitantes de la commune à la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle des fêtes de Croze.

De nombreuses personnes ont répondu à cette invitation.

Didier TERNAT, Maire, a pris la parole et a évoqué l'année 2017, en rappelant la vie de la commune, les événements divers et les travaux réalisés, Puis il a parlé de l'année qui commence, notamment en termes de travaux à venir, de projets variés, et a présenté ses vœux à l'assistance, pour une très belle année 2018.



L'après-midi s'est poursuivi par le partage du verre de l'amitié et de la galette des rois. Merci encore à tous les participants pour ce moment chaleureux.



## LE COMITÉ DES FÊTES

**Le Comité des Fêtes de Croze** est une association locale, type Loi 1901, qui organise depuis de très nombreuses années diverses manifestations pour animer la vie de la commune.

Le tableau ci-dessous indique l'actuelle composition du Comité des fêtes.

| <u>Bureau</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <u>Membres actifs</u>                                                                                                                                          | <u>Membres actifs occasionnels :</u>                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Président d'honneur</u> : Didier TERNAT<br><u>Président</u> : Robert GAULE<br><u>Vice-président</u> : Olivier GASCARD<br><u>Secrétaire</u> : Isabelle JABOUILLE<br><u>Secrétaire-adjointe</u> : Nathalie LYONNET<br><u>Trésorière</u> : Natacha MOUTY<br><u>Trésorier-adjoint</u> : Maryse TERNAT | Pierre FLESSATI<br>Ludovic GAULE<br>Paul GOLDSTEIN<br>Gérard JABOUILLE<br>Cindie LEMOINE<br>Alexandre MOUTY<br>Gilles PETRON<br>Sylvie PETRON<br>Séverine REBY | Claire CHAUVAT<br>Caroline CRUICSHANK<br>Henri DEGAINE<br>Jean-Luc FOLLEZOU<br>Wendy GOLDSTEIN |

### En 2017, le comité des fêtes a organisé :

- Un concours de belote le 11 février
- Un loto le 9 avril
- Un repas de printemps, jambon à la broche le 1<sup>er</sup> juillet
- Un vide-greniers le 30 juillet
- Un repas d'automne, fondu/frites, karaoké le 28 octobre



### Projets pour 2018 :

- Un concours de belote le 3 février
- Un loto le 18 mars
- Un repas dansant et festif le 21 juillet
- Un vide-grenier le 29 juillet
- Une animation le 28 octobre



Pour plus de précisions, rendez-vous sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/ComiteDesFetesCROZE23>

Ainsi que sur le site Internet, hébergé gratuitement par le domaine de la commune. :

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr>





Présentation de la Communauté de communes

Situation actuelle

Les représentants de la commune

La Médiathèque

La piscine intercommunale

Environnement, gestion des déchets

Sacs jaunes, mémo-tri, seringues

Ramassage des encombrants





## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle regroupe 26 communes pour un peu plus de 12 000 habitants.

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Alleyrat            | Saint-Alpinien            |
| Aubusson            | Saint-Amand               |
| Blessac             | Saint-Avit de Tardes      |
| Croze               | Sainte-Feyre-la-Montagne  |
| Faux la Montagne    | Saint-Frion               |
| Felletin            | Saint-Maixant             |
| Gentioux-Pigerolles | Saint-Marc-à-Frongier     |
| Gioux               | Saint-Marc-à-Loubaud      |
| La Nouaille         | Saint-Pardoux-le-Neuf     |
| La Villedieu        | Saint-Quentin-la-Chabanne |
| La Villetelle       | Saint-Sulpice-les-Champs  |
| Moutier-Rozeille    | Saint-Yrieix-la-Montagne  |
| Néoux               | Vallière                  |



### **ACTUELS PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS :**

**Président** : Jean-Luc LEGER, maire de Saint-Marc-à-Loubaud, conseiller départemental de Felletin.

**Premier vice-président** : Marie-Françoise VERNA, élue de Saint-Amand, *FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

**Deuxième vice-président** : Jean-François RUINAUD, maire de Néoux, *VOIRIE*

**Troisième vice-président** : Valérie BERTIN, maire de Vallière, *ACTION SOCIALE, ENFANCE*

**Quatrième vice-président** : Philippe COLLIN, élu de Felletin, *DECHETS*

**Cinquième vice-président** : Gilles PALLIER, élu d'Aubusson, *ECONOMIE, TOURISME*

**Sixième vice-président** : Dominique SIMONEAU, maire de Gentioux-Pigerolles, *DEVELOPPEMENT DURABLE, RIVIERES, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE*

**Septième vice-président** : Claude BIALOUX, maire de Sainte-Feyre-la-Montagne, *SPANC, HABITAT*

**Huitième vice-président** : Mathieu CHARVILLAT, élu d'Aubusson, *CULTURE, VIE ASSOCIATIVE*

## SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

Ci-dessous, un courrier envoyé par le président et les vice-présidents de la Communauté de Communes à tous les élus des communes concernées, fin janvier 2018.



- Le 31 janvier 2018 -

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

En ce début d'année 2018, nous souhaitons vous permettre d'avoir des informations précises au sujet de notre Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Comme vous le savez, à l'automne 2016, la Direction Régionale des Finances Publiques –DRFIP- a révélé un déficit de presque 4 millions d'euros : 3.6 millions sur le budget principal et 0.3 million sur les budgets annexes (ZAE, ADS, SPANC, Ateliers Relais).

À la suite de ce travail, la Chambre Régionale des Comptes a établi un plan de redressement sur 6 ans, durée exceptionnelle liée à la grande difficulté inédite d'une collectivité puisque le déficit représentait presque 40% du budget de Creuse Grand Sud et ne pouvait être surmonté sur une année.

Depuis un an, même si beaucoup reste à faire, un énorme travail a été réalisé, grâce à l'implication de tous. Sur le seul exercice budgétaire 2017 le déficit a été réduit de 1.2 million d'euros (le compte administratif précisera ce chiffre). Tous les impayés aux entreprises constatés en 2016 ont été honorés, en particulier pour les travaux de l'agrandissement du Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux.

Des économies drastiques de fonctionnement ont été réalisées et des actifs sont vendus ou en vente. Sont d'ores et déjà vendus : deux logements, deux véhicules et la gare de Felletin. Des promesses de vente sont signées, par exemple pour la gare d'Aubusson et l'ancien centre équestre de Felletin. Le produit de ces ventes, 284 000€, a permis d'atténuer la pression fiscale que voulait imposer l'Etat en réclamant une hausse de 41% sur le produit fiscal de la part intercommunale des impôts locaux.

Désormais, nous souhaitons que 2018 soit l'année de la poursuite du redressement, de la justice et du projet. D'un point de vue financier, nous avons comme objectif de réduire de moitié le déficit d'ici un an. Dans le cadre de l'exercice de nos compétences, le pacte financier entre les communes et la communauté de communes reste au cœur du débat qu'il nous faut mener ensemble. Pour la justice, nous attendons qu'enfin soit jugée l'affaire du faux pour la ligne de trésorerie. Élus et habitants exigent que toute la lumière soit faite. Par ailleurs, nous attendons le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion passée de la Communauté de Communes.

Nous voulons également vous associer à l'élaboration d'un projet de territoire qu'il nous appartient de construire tous ensemble, élus et habitants.

Comme chacun le sait, la tâche n'est pas simple ! Il faudra encore quelques années pour résoudre toutes les difficultés, mais non seulement Creuse Grand Sud continue à assurer ses missions, mais la situation financière devient progressivement plus saine.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, cher(e) collègue, nos salutations les plus cordiales.

*Jean Luc LEGER - le Président et Marie-Françoise VERNA, Jean-François RUINAUD, Valérie BERTIN, Philippe COLLIN, Gilles PALLIER, Dominique SIMONEAU, Claude BIALOUX, Mathieu CHARVILLAT - les Vice-Présidents*

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site de la Communauté de Communes :

<http://creuse-grand-sud.fr/>

LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
*LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE*

|                                                                                                                                                                            |                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Finances et ressources humaines</u></b><br><br><b>Marie-Françoise VERNA</b> , 1 <sup>er</sup> vice-président,<br>Élue de Saint-Amand.                                | Joëlle CHAGOT<br>Raymonde GAULE<br>Didier TERNAT                                     |
| <b><u>Voirie</u></b><br><br><b>Jean-François RUINAUD</b> , 2 <sup>ème</sup> vice-président<br>Maire de Néoux.                                                              | Henri DEGAINE<br>François LEPROUX<br>Didier TERNAT                                   |
| <b><u>Action sociale et enfance</u></b><br><br><b>Valérie BERTIN</b> , 3 <sup>ème</sup> vice-président<br>Maire de Vallière.                                               | Joëlle CHAGOT<br>Claire CHAUVAT<br>Mandy MERCIER                                     |
| <b><u>Déchets</u></b><br><br><b>Philippe COLLIN</b> , 4 <sup>ème</sup> vice-président<br>Élu de Felletin.                                                                  | Henri DEGAINE<br>François LEPROUX<br>Didier TERNAT                                   |
| <b><u>Économie et tourisme</u></b><br><br><b>Gilles PALLIER</b> , 5 <sup>ème</sup> vice-président<br>Élu d'Aubusson.                                                       | Joëlle CHAGOT<br>Raymonde GAULE                                                      |
| <b><u>Développement durable, rivière, démocratie participative</u></b><br><br><b>Dominique SIMONEAU</b> , 6 <sup>ème</sup> vice-président<br>Maire de Gentioux-Pigerolles. | Claire CHAUVAT<br>Henri DEGAINE<br>Didier TERNAT                                     |
| <b><u>SPANC et habitat</u></b><br><br><b>Claude BIALOUX</b> , 7 <sup>ème</sup> vice-président<br>Maire de Sainte-Feyre-la-Montagne.                                        | Joëlle CHAGOT<br>Henri DEGAINE<br>François LEPROUX<br>Mandy MERCIER<br>Didier TERNAT |
| <b><u>Culture et vie associative</u></b><br><br><b>Mathieu CHARVILLAT</b> , 8 <sup>ème</sup> vice- président<br>Élu d'Aubusson.                                            | Claire CHAUVAT<br>Caroline CRUICKSHANK<br>Mandy MERCIER                              |

La Médiathèque Intercommunale Creuse Grand Sud, c'est un réseau de 7 sites : Aubusson, Faux-la Montagne, Felletin, Gentioux, La Villedieu, Saint-Sulpice-les-Champs et Vallière. La médiathèque la plus importante en taille et en nombre de documents se situe à Felletin.

**L'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous les habitants de la communauté de communes Creuse Grand Sud.**

### **Site de FELLETIN**



La médiathèque vous propose dans un cadre agréable un fond de plus de 7000 ouvrages (livres, Cd, vidéo, DVD...). Outre le prêt, il est bien sûr possible de consulter gratuitement sur place l'ensemble de ces documents, ainsi que la presse quotidienne régionale et différents périodiques nationaux. Des espaces de lecture et de travail ont été aménagés à cet effet.

La médiathèque dispose également **de plusieurs postes informatiques** proposant un accès à l'outil informatique et à internet (pendant les heures d'ouverture de la médiathèque).

### ***Horaires d'ouverture au public :***

Mardi 14h 00 à 18h 30,

Mercredi : 10h 00 à 12h 00 et 14h 00 à 18h 30,

Jeudi : fermé au public (accueil de scolaires)

Vendredi : 9h 00 à 12h 30 et 14h à 18h 30

Samedi : 10h 00 à 12h 00 et 14h 00 à 17h 00.

### ***Médiathèque Intercommunale***

**Place Schladming**

**tel : 05.55.66.55.22**

Courriel : [mediatheque@creuse-grand-sud.fr](mailto:mediatheque@creuse-grand-sud.fr)

Le catalogue en ligne : <http://felletin.c3rb.org/>

Les nouvelles de la médiathèque : <http://creuse-grand-sud.fr/mediatheque/gazette/>



## LA PISCINE INTERCOMMUNALE

La piscine intercommunale est accessible à tous, avec des tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de Communes. Elle comporte plusieurs espaces offrant une pluralité d'activités aux usagers :

- Un bassin de natation 25 x 15 m avec 6 couloirs. Il est dédié à l'apprentissage de la natation et donne la priorité à la pratique sportive. De nouvelles disciplines pourront être accueillies comme la natation synchronisée.
- Une zone ludique avec :
  - Un bassin d'initiation de 180 m<sup>2</sup> plus particulièrement dédié aux jeunes enfants et aux activités comme l'aquagym. En dehors des séances scolaires, avec son couloir de nage à contre-courant, il est le bassin de détente de l'équipement.
  - Un toboggan pour le plaisir des enfants (et des plus grands).
  - Une pataugeoire de 30 m<sup>2</sup> pour la familiarisation des très jeunes enfants avec le milieu aquatique.
- Un espace bien-être constitué d'un hammam, d'un sauna et d'un spa.

### Activités :

Aqua-gym, Aqua-jogging, Aqua-bike, Aqua-fitness, BB nageurs, Balnéothérapie, École de l'eau.

Elle accueille aussi le Club de plongée sud-creusois.

#### ADRESSE

📍 Piscine Intercommunale Creuse Grand Sud  
Allée Jean-Marie Couturier  
23200 AUBUSSON  
☎ Tél : [05 55 67 71 01](tel:0555677101)



#### HORAIRES DE BAINADE

##### Période Scolaire

Mardi : 12h à 13h30 et 17h à 20h  
Mercredi : 15h à 20h\*  
Jeudi : 12h à 13h30  
Vendredi : 17h à 20h  
Samedi : 15h à 18h  
Dimanche : 9h30 à 12h30  
\*fermeture de la partie ludique à 19h

##### Petites Vacances de Noël

Mardi : 10h à 12h30 et 15h à 20h  
Mercredi : 15h à 20h  
Jeudi : 10h à 12h30 et 15h à 20h  
Vendredi : 15h à 20h  
Samedi : 15h à 18h  
Dimanche 9h30-12h30

**Bébés nageurs le samedi de 10h à 12h**  
*Fermée les jours fériés*

#### HORAIRES « BALNÉO »

**Du lundi 11 au mercredi 20 décembre inclus**

- Uniquement sur réservation la veille -

Lundi : 14h à 18h  
Mardi : 10h à 12h et 14h à 18h  
Mercredi : 14h à 18h  
Jeudi : 10h à 12h et 14h à 18h  
Vendredi : 14h à 18h

##### Période Scolaire

Mardi : 12h à 13h30 et 17h à 20h  
Mercredi : 15h à 20h  
Jeudi : 12h à 13h30  
Vendredi : 17h à 20h  
Samedi : 15h à 18h  
Dimanche : 9h30 à 12h30

##### Vacances de Noël

Mardi : 10h à 12h30 et 15h à 20h  
Mercredi : 15h à 20h  
Jeudi : 10h à 12h30 et 15h à 20h  
Vendredi : 15h à 20h  
Samedi : 15h à 18h  
Dimanche 9h30-12h30

**Fermée les jours fériés**

## Principaux Tarifs - août 2017

### Piscine Intercommunale Creuse Grand Sud

|                     |                                                                   | Tarif<br>ComCom | Tarif Hors<br>ComCom |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|
| <b>PUBLIC</b>       | Entrée Adulte 18 ans > +                                          | 3,70€           | 4,80€                |
|                     | Entrée Enfant 3 > 17ans                                           | 2,20€           | 2,80€                |
|                     | 10 entrées «Adulte»                                               | 33,30€          | 43,00€               |
|                     | 25 entrées «Adulte»                                               | 75,00€          | 92,00€               |
|                     | 10 entrées «Enfant» 3 > 17 ans                                    | 19,80€          | 25,00€               |
|                     | 25 entrées «Enfant» 3 > 17 ans                                    | 48,00€          | 60,00€               |
|                     | Bébé < 3 ans                                                      | -               | -                    |
| <b>ACTIVITÉ</b>     | Aquagym, Aquajogging,<br>Aquaphobie, Aquabike / Le tri-<br>mestre | 42,00€          | 55,00€               |
|                     | Activité à la séance<br>(sur réservation)                         | 7,00€           | 9,00€                |
|                     | 88 nageur (1 88 + 2 parents) / le<br>cours                        | 7,00€           | 9,00€                |
|                     | Leçons (12x30min)                                                 | 80,00€          | 105,00€              |
| <b>«BALNÉO»</b>     | Spa - Hammam - Sauna + Piscine<br>(horaires public)               | 7,00€           | 8,40€                |
|                     | Pass «Balnéo» / 1 heure - location<br>sur réservation             | 50,00€          | 63,00€               |
| <b>Associations</b> | Location 1 ligne/1heure                                           | -               | 15,00€               |
|                     | Groupe enfants                                                    | 2,00€           | 2,70€                |
|                     | Groupe adultes                                                    | 3,00€           | 4,20€                |
| <b>Scolaires</b>    | Intervention scolaire (l'ensei-<br>gnant)                         | -               | 31,50€               |
|                     | Écoles primaires                                                  | 1,50€           | 2,70€                |
|                     | 6 <sup>ème</sup> (CD23)                                           | 110,00€         | 115,00€              |
|                     | Collèges / Lycées par créneau                                     | 32,00€          | 47,00€               |
| <b>DIVERS</b>       | Perte de bracelet                                                 | 5,00€           | 5,25€                |



L'intervention de la Communauté concerne les ordures ménagères (ramassage et traitement) et s'appuie sur trois types d'interventions :

**La collecte au porte à porte** des déchets ménagers par les équipes intercommunales, avec des circuits spécialisés ordures ménagères (2.738 t/an) et d'autres spécifiques aux recyclables secs (sacs jaunes individuels, 187 t/an).

La mise à disposition de **colonnes de tri**, essentiellement pour le verre (68 unités, les colonnes papiers et emballages sont retirées au fur et à mesure du développement des circuits des recyclables secs).

La gestion de deux **déchèteries** et d'une plateforme de transfert.

La réhabilitation des **décharges** (réalisée en totalité) et leur maintenance. La démarche engagée par la Communauté vise à réduire les volumes et à améliorer qualitativement la collecte des déchets afin d'accroître la part des déchets recyclables.

Les **déchets recyclables** font l'objet d'une valorisation et revendus comme matériaux.

De plus, la collectivité reçoit les participations **Écoemballage**.

Par ailleurs, la collectivité a développé des partenariats avec d'autres acteurs locaux :

Pour la récupération des vêtements usagés : l'entreprise d'insertion **Les Petites Mains**

Pour les encombrants : **la Ressourcerie Court-circuit**

Pour les cartons : **l'IME de Felletin**

Les **déchets ménagers** font l'objet d'un traitement soit vers un centre d'enfouissement technique agréé, soit vers l'incinération pour la production d'énergie.

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LA COMMUNE DE CROZE

Elle est réalisée cette année **les mercredis des semaines paires**. Pour rappel, presque tous les villages sont à présent équipés de conteneurs pour les sacs ménagers et pour les sacs jaunes. Les rouleaux de sacs jaunes sont à votre disposition (gratuitement) en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Le point propre de la Baraque est à votre disposition avec tous les conteneurs et colonnes nécessaires à un bon tri.







# Je dépose dans le sac jaune ...



Briques alimentaires



Bouteilles plastiques transparentes



Bidons opaques



Aérosols vides et bidons



Cubains



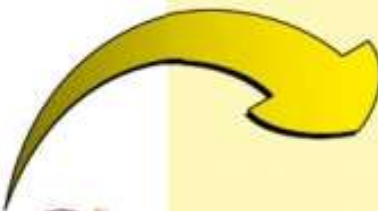
Boîtes



Journaux, prospectus, magazines, cartonnets



Barquettes alu



## Attention !

Je ne dois pas déposer dans le sac ou le bac jaune, mais avec les ordures ménagères :



Petits emballages en plastique ou en polystyrène



Films et sacs plastiques



## Guide pratique des déchets

CREUSE GRAND SUD  
Communauté de Communes

Un habitant de la Communauté de communes Creuse Grand Sud a produit en moyenne 514 kg de déchets en 2011 soit plus d'un kilo par jour !

Réduire, réemployer, recycler, trier ...

Ce guide donne des conseils sur quoi faire de vos différents déchets et donne des pistes concrètes d'actions pour diminuer les quantités de déchets que nous produisons.



### Tri des déchets ménagers : le recyclage

Ordures ménagères, sacs et pots en plastique, couches, verre cassé ...



Journaux, magazines, prospectus



Bouteilles et flacons en plastique, cartons, boîtes métalliques, briques



Bouteilles en verre, Pots en verre, Bocal en verre



En cas de doute, rappelez-vous à la RÉGLETTE MÉMOTRI.  
Si le doute persiste, préférez la poubelle noire.

Le verre, le papier, le carton se recyclent quasiment indéfiniment.



# MEMO TRI

DÉCHETS ALIMENTAIRES  
ORDURES MÉNAGÈRES  
SACS PLASTIQUES  
COUCHES  
POTS EN PLASTIQUE  
VERRES BRISÉ



TEXTILES  
CHAUSSURES  
TORCHONS  
VÊTEMENTS



JOURNAUX  
MAGAZINES  
PROSPECTUS



+

=

BOUTEILLES EN PLASTIQUE  
FLAONS EN PLASTIQUE  
BOTES MÉTALLIQUES  
BOITES ALIMENTAIRES  
CARTONNETTES



BOUTEILLES EN VERRE  
POTS EN VERRE  
BOCAUX EN VERRE



Sur Aurissson un conteneur est prévu pour les journaux  
et les emballages

ATTENTION, « pour trier ce qui pique, les boîtes sont systématiques »

Certaines pathologies nécessitent l'utilisation à la maison de **seringues**, ce sont les **DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)**.

Mais jetées dans une poubelle classique (sac noir, sac jaune, ou conteneur de tri), elles représentent un danger important pour les agents qui les manipulent ensuite. Plusieurs accidents de travail ont déjà eu lieu les années passées.

Si vous êtes amené à jeter des seringues, **l'ensemble des pharmacies de la Communauté de communes Creuse Grand Sud** vous fournit gratuitement **une boîte jaune sécurisée**.

Une fois remplie, il suffit de la rapporter en déchèterie ou directement en pharmacie en échange d'une nouvelle boîte.

**Afin que ce qui vous soigne ne soit plus un danger pour les autres, ce qui pique c'est dans la boîte (et pas dans les sacs jaunes) !**

*Toute personne qui produit des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés est tenue de les éliminer." Art. R1335-2 du Code de la Santé Publique.*

*"Les déchets issus des activités de soins doivent faire l'objet d'un tri dès leur production. Il s'agit de garantir l'absence de déchets à risques dans les déchets et assimilés et d'isoler les déchets à risques chimiques, toxiques des déchets à risques infectieux. L'évaluation du risque infectieux est laissée à l'appréciation du professionnel de santé." Art. R1335-1 du Code de la Santé Publique.*







## Ramassage des encombrants

L'association Court-circuit, missionnée par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, passera le lundi 12/11/18 à partir de 8h pour collecter les encombrants sur la commune de Croze. Si vous souhaitez profiter de cette collecte, merci de vous inscrire auprès de votre mairie au plus tard la semaine précédant la collecte (seuls les foyers inscrits seront collectés).

La collecte est susceptible de se poursuivre jusqu'au mardi ou au mercredi en fonction du nombre de foyers inscrits et des volumes à collecter.

Les objets à collecter doivent être déposés devant votre domicile dans la limite de 3 m<sup>3</sup> par foyer. Nous ne ramasserons pas les "tas de village".

### Nous collectons



**les objets encombrants** : machines à laver, réfrigérateurs, cuisinières, meubles, matelas, canapés, vélos, sanitaires, appareils de chauffage, fenêtres, téléviseurs...

**les petits appareils électriques** : radios, jouets à pile, mixeurs, ...

**les objets divers** : vaisselle, livres, bibelots, outils, ordinateurs, petit électroménager, ...

**les matières premières** : petites ferrailles, bois...

**les déchets ménagers spéciaux (toxiques)** : huile de vidange (en bidon de 5 L maximum), batteries, vieilles peintures, solvants, produits phytosanitaires, bidons souillés...

*La collecte sera respectueuse des objets en vue de leur redistribution ou de leur recyclage.*

*Attention ! La collecte s'effectue à la main et au diable.*

■ Les plus petits objets doivent être conditionnés par famille (cf. liste ci-dessus) dans des sacs poubelle ou des cartons et les déchets ménagers spéciaux (ou toxiques) doivent être conditionnés dans des contenants fermés hermétiquement.

■ Les cartons doivent être aplatis.



### Nous ne collectons pas



Les grosses ferrailles : machines agricoles, voitures ➤ voir avec un ferrailleur



les ordures ménagères ➤ containers marrons ou gris



les emballages destinés à la collecte sélective ➤ sacs jaunes ou colonnes à verre



les déchets verts ➤ compost ou déchetterie)

les pneumatiques ➤ s'adresser à la déchetterie du Thym

le fibro-ciment (= amiante) ➤ s'adresser à un organisme spécialisé

les gravats ➤ remblai ou déchetterie

les vêtements ➤ conteneurs vêtement ou déchetterie

Merci de votre collaboration!





## Le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin :

Présentation du parc

Vers une nouvelle charte

Le parc dans la région Nouvelle-Aquitaine

Opération « Isole toit »



Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est situé sur la partie orientale du Limousin, et s'étend sur 3 143 km<sup>2</sup>.

Il recouvre le plateau de Millevaches qui représente la quasi-totalité de la montagne limousine, véritable contrefort du Massif Central où les altitudes comprises entre 700 et 900 m flirtent avec les 1 000 m du Mont-Bessou, point culminant de la Région. Il englobe également les marges de cette montagne où les altitudes peuvent descendre jusqu'à 400 m et s'étire jusqu'à la limite régionale de l'Auvergne.



## Contexte sociodémographique et géographique

- 37 673 habitants répartis sur 113 communes.
- 11, 98 habitants au km<sup>2</sup>.
- Situé en région Limousin sur 3 départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne).
- Topographie : frange occidentale du Massif Central, le territoire du Parc est classé en « zone de montagne », l'altimétrie reste peu élevée.
- Hydrologie : zone centrale de départ de plus de 80% des rivières de la région Limousin, territoire de sources qui desservent ensuite une partie du territoire national (bassins versants de la Vienne et de la Dordogne).
- Géologie : un massif granitique très érodé.
- Climat : climat rigoureux soumis à une pluviométrie élevée, plus importante que sur le reste du territoire régional.
- Infrastructure de transport : au centre d'un triangle constitué par la RN 145, l'A20, et l'A89.
- Principale ville : Meymac.
- 4 portes d'entrée du Parc : Meymac, Eymoutiers, Felletin et Treignac.
- Type d'économie : rurale.

## Contexte institutionnel

- Première charte du Parc naturel régional labellisée en 2004.
- 13 établissements publics de coopération intercommunale.
- Le syndicat mixte « Le lac de Vassivière ».

## Le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin présente :

- Un patrimoine naturel remarquable et préservé.
- Un patrimoine culturel et bâti, riche et diversifié.
- Des paysages et une structuration de l'espace emblématique, porteurs de cohésion territoriale.
- Un territoire à l'identité rurale forte et témoignant d'une volonté d'engagement.

Aujourd'hui, le Parc mène la première révision de son projet de territoire. Elle repose sur l'analyse de l'action passée du Parc et son territoire ainsi que sur l'identification des enjeux. Au cours des années passées, le paysage institutionnel et les contextes socioéconomiques environnementaux ont fortement évolué.

Ce constat est partagé à différents échelons territoriaux : la Fédération des PNR de France a mis en place une « Mission Avenir des Parcs », l'ancienne région Limousin a mené une refonte de ses politiques territoriales et a élaboré **une feuille de route pour la période 2015/2020.**

## **QUE CONTIENT CETTE CHARTE ?**

**Elle s'articule autour de huit grandes orientations :**

1. *Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces,*
2. *Accompagner la mutation des paysages,*
3. *Améliorer la gestion partagée de l'eau,*
4. *Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel,*
5. *Stimuler la production et la valorisation des ressources locales (agriculture, forêts, tourisme, économie sociale et solidaire),*
6. *Devenir un territoire à énergie positive,*
7. *Transmettre les savoirs du territoire (éducation, formation, transmission),*
8. *Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire (lien social et culture, communication, coopérations). La charte du Parc est un acte partenarial : il est fondateur d'un projet de territoire partagé par le Syndicat mixte, responsable de la gestion et de l'animation du projet et l'ensemble des acteurs et habitants de ce territoire.*

**A ce titre, il a le devoir de mettre en œuvre le projet et de veiller à ce partage équilibré, au bénéfice du territoire.**

**Une enquête publique** a été diligentée du 18/09/2017 au 20/10/2017, afin que chacun puisse s'exprimer.

C'est une procédure codifiée, qui vise à informer le public, recueillir les avis argumentés, les éventuelles contrepropositions. Elle est menée par un commissaire enquêteur qui, à l'issue, formule un avis et des remarques. C'est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle vous (habitants, associations, acteurs économiques ou simple citoyen) avez été invités à donner votre avis.





# Enquête publique pour la nouvelle charte du Parc : **participation faible, avis favorable**

Du 18 septembre au 20 octobre 2017, s'est déroulée l'enquête publique dont l'objet était la révision de la charte et le renouvellement de classement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

L'enquête publique, portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, est une phase importante et obligatoire du processus de renouvellement du label « Parc naturel régional ». Elle permettait à chacun de pouvoir se prononcer sur le projet porté pour les 15 prochaines années. La participation du public a cependant été très faible puisque seulement 52 personnes se sont manifestées :

17 personnes ont apporté leur contribution sur les registres physiques déposés dans les 15 mairies recevant une permanence de la commission d'enquête ;

20 personnes ont consigné des observations sur le registre électronique mis à leur disposition sur le site internet ;

4 personnes ont fait des déclarations orales ;

2 courriers ont été reçus au siège de l'enquête ;

2 notes écrites ont été annexées aux registres de Crocq et Sornac ;

7 personnes ont consulté le dossier en mairie sans intervenir.

Malgré la faible participation du public, de nombreux sujets sont apparus lors du traitement des observations : agriculture, pratique des véhicules à moteur de loisirs, entretien des sentiers, développement économique, tourisme, urbanisme... Près d'une vingtaine de thématiques en tout.

Parmi les 45 observations partagées : 20 étaient favorables, 7 neutres et 16 critiques. Le rapport des commissaires enquêteurs fait état d'un avis favorable. Mais plusieurs points seront nécessairement éclaircis au vu de certaines remarques du public.

## Informations pratiques :

Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin

7, route d'Aubusson

19290 MILLEVACHES

05.55.96.97.00

## Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et de

13 heures 30 à 17 heures 30

## Sites :

<http://www.pnr-millevaches.fr/>

<https://www.facebook.com/pnr.millevaches>



## La Région et le PNR Millevaches signent un contrat de parc pour trois ans

Actuellement en cours de renouvellement de sa charte, le Parc Naturel Régional Millevaches vient de signer un Contrat de Parc avec le Région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif : s'engager sur des actions correspondant aux priorités de la Région en échange de financements.



À gauche, Nicolas Thierry, vice-président de la Région en charge de l'environnement et de la biodiversité et à droite Philippe Connan, président du PNR Millevaches. - © P. Dumont

Quinze ans après son classement, le PNR de Millevaches travaille actuellement sur la Charte qui orientera ses actions pour les 12 ans à venir. Entamés dès 2013, les travaux s'achèveront courant 2018. Après l'enquête publique, la charte sera soumise aux collectivités locales puis devra être validée par la Région et par l'État. En attendant, le PNR Millevaches s'est d'ores et déjà engagé avec le conseil régional en signant le 2 février un contrat de plan triennal. « Ce contrat permet de mettre en avant les priorités de la Région, priorités qui convergent avec les objectifs du Parc, indique Nicolas Thierry, vice-président du conseil régional en charge de l'environnement et de la biodiversité. Les quatre PNR néo-aquitains sont les premiers relais de la politique régionale. » Pour en arriver là, le chemin a été long et les discussions animées. « La création de cette nouvelle région aurait pu nous inquiéter, admet Philippe Connan, président du PNR, mais le conseil régional nous a rassuré sur l'attention qu'elle porte aux PNR. Après discussions, arbitrages, argumentations, aujourd'hui le contrat est conforme à nos souhaits à 99 %. C'est un outil important au service des communes et des

départements. Pour 1,60 euro investi par les communes, ce sont quelques 35 euros qui nous reviennent de la région, l'Union Européenne, l'Ademe, ... ».

Dans le contrat de Parc, 96 actions sont programmées pour un montant total de plus de 7 millions d'euros. Parmi elles, 55 répondent aux axes prioritaires de la Région. Elles concernent principalement la préservation des milieux et des espèces, la gestion de l'eau, la stimulation des productions locales et leur valorisation. « La question de l'eau est un enjeu très fort sur le territoire, rappelle Nicolas Thierry. Le Limousin est le château d'eau de la Nouvelle-Aquitaine, nous devons préserver sa qualité. Au niveau économique, nous devons encourager des pratiques agricoles et sylvicoles alternatives. » Dans toutes ces actions, l'aspect innovation et expérimentation est prépondérant. « C'est la vocation d'un PNR que de mener de tels projets, souligne Philippe Connan. Le Plan Climat Énergie a notamment été testé dans les Parcs. Ici nous avons aussi initié des projets innovants tels que le développement d'une filière sarrasin il y a deux ans. » Parmi les actions originales qui devraient voir le jour, une tient à cœur à la Région : la création d'une réserve internationale de ciel étoilé. Ce label américain est attribué aux espaces vierges de pollution lumineuse. Seuls 19 espaces dans le monde sont aujourd'hui labélisés. « Ce pourrait être un atout pour le tourisme sur le Parc, les conditions étant idéales pour l'observation du ciel », conclut Nicolas Thierry.

**Toutes les communes concernées, les communautés de communes et les 3 départements sont appelés à se prononcer par délibération sur l'approbation de la charte 2018/2033 du PNR avant fin mai 2018.**



# ISOLE TOIT, pour l'amélioration thermique des bâtiments

ISOLE TOIT est une campagne d'isolation des toitures portée par le PNR de Millevaches en Limousin parce qu'il y a toujours une bonne raison pour isoler !

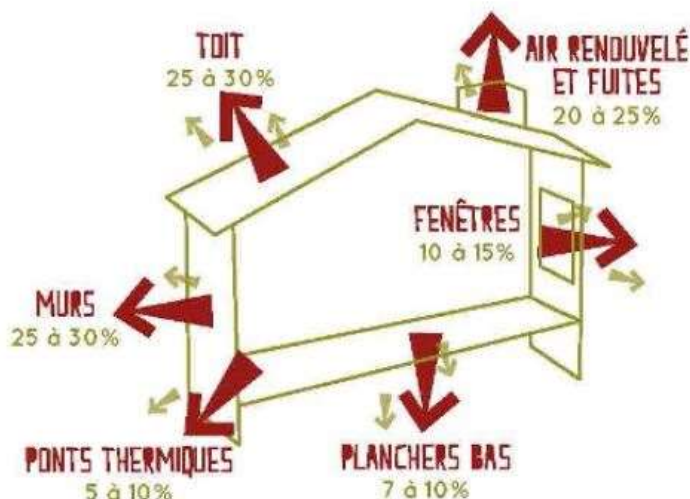
## 4 BONNES RAISONS D'ISOLER SA TOITURE :

- faire des économies
- gagnez en confort
- valoriser son patrimoine
- agir pour l'environnement

Saviez-vous que la toiture représente 30% des déperditions de chaleur dans un bâtiment mal isolé ? « ISOLE TOIT, mais pas tout seul ! » propose un accompagnement de A à Z sur les projets d'isolation de toiture.

Avec une consommation moyenne des logements du territoire deux fois supérieure à la moyenne nationale, le PNR de Millevaches en Limousin s'associe aux compétences de l'association Energies Pour Demain et la SCIC l'ARBAN pour accompagner les projets d'isolation de toiture. Pour cette seconde année de mise en œuvre, le dispositif s'étend sur tout le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Pour tout connaître sur ISOLE TOIT, mais tout seul !, rendez-vous sur le site internet du Parc [www.pnr-millevaches.fr](http://www.pnr-millevaches.fr) ou contacter directement l'association Energies Pour Demain au [05.55.94.77.51](tel:05.55.94.77.51) ou [contact@energiespourdemain.fr](mailto:contact@energiespourdemain.fr).



## POUR LES PARTICULIERS

« ISOLE TOIT, mais pas tout seul ! », UNE CAMPAGNE D'ISOLATION DES TOITURES POUR LES PARTICULIERS

**Toutes les toitures sont ciblées !** Les maisons principales comme les secondaires, les logements comme les activités, les propriétaires comme les locataires...

**Pour vous accompagner**, le Parc s'associe à l'association Énergie Pour Demain et à la SCIC L'Arban pour vous offrir un accompagnement de A à Z sur vos projets d'isolation de toiture :

- Une analyse technique de vos projets
- Un accompagnement dans la recherche de financement
- Une commande groupée d'isolants
- Une mise en relation avec des artisans locaux adhérents
- La possibilité de l'auto-réhabilitation accompagnée

Souvent considéré comme simple à mettre en œuvre, ces travaux sont souvent réalisés sans passer par un artisan... Pourtant selon la qualité de la pose, la performance de l'isolant peut varier du tout au tout ! Vous voulez réaliser tout ou partie de vos travaux vous-même ? ISOLE TOIT vous propose donc les conseils d'un professionnel dans les moments clés du chantier.

**Le dispositif ISOLE TOIT concerne toutes les communes du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.**





Présentation de la région

Organisation, fonctionnement et compétences



## LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

**La Nouvelle-Aquitaine** est une région du Sud-Ouest de la France, créée par la réforme territoriale de 2015 et effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Résultant de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, elle a adopté en septembre 2016 le nom de **NOUVELLE-AQUITAINE**.

Elle regroupe 12 départements dont la Creuse, s'étend sur 84 000 kilomètres carrés, soit un huitième du territoire national et compte un peu plus de 5 800 000 habitants.



Blason



Logo



### Les élus de la Creuse



Le président de la région :  
Alain ROUSSET  
Parti socialiste et  
apparentés.



Geneviève BARAT  
Vice-présidente  
Ps et apparentés



Éric CORREIA  
Conseiller régional  
Ps et apparentés



Jérôme ORVAIN  
Conseiller régional  
Europe écologie LV



Cyril VICTOR  
Conseiller régional  
Les Républicains

### LES COMPÉTENCES DE LA GRANDE RÉGION



**Le conseil régional** : c'est l'assemblée délibérante qui gère les affaires de la Région. Il exerce des compétences notamment dans le domaine de l'action économique. Depuis 1986, ses membres sont élus au suffrage universel direct pour six ans.

#### **Les élections**

Elles ont eu lieu en 2015. 183 membres ont été désignés pour six ans. Le président Alain Rousset, a été élu.

#### **L'assemblée plénière**

L'Assemblée régionale élit le Président, délibère sur les grandes orientations de la politique régionale, examine et adopte **le budget** ainsi que les programmes d'intervention qui lui sont soumis. Le Président convoque et préside les séances plénières du Conseil régional, au moins quatre fois par an.

#### **Le Président du Conseil régional**

Le Président du Conseil régional détient le pouvoir exécutif. C'est lui qui propose les décisions au vote et qui, ensuite, les fait appliquer. Il est aussi le responsable de l'administration régionale. Le Président, dans un souci d'efficacité, peut déléguer tout ou partie de ses attributions à des Vice-Présidents.

#### **La Commission permanente**

Le Conseil régional délègue une partie de ses pouvoirs à la commission permanente. Cette commission est élue par l'assemblée régionale. Élu par les conseillers régionaux, la commission permanente comprend, sous la présidence du Président de Région, les Vice-Présidents et les autres membres.

#### **Les Commissions thématiques**

Les commissions instruisent les dossiers relevant des différentes compétences régionales et proposent un avis au Président de Région. Elles se réunissent avant les séances plénières. Elles examinent les dossiers qui leur sont soumis et préparent les délibérations qui seront votées en commission permanente.

**De la formation à l'emploi, en passant par les transports régionaux, le sport ou encore la culture, la Région s'adresse à tous, toutes générations confondues. Son action structure durablement le territoire tout en accompagnant votre quotidien. Tour d'horizons des domaines dans lesquels votre région dispose de compétences pour agir :**

(La région possède des compétences propres et d'autres en partage avec les départements).

#### **Ses compétences propres s'étendent dans différents domaines :**

- Économie
- Formation professionnelle
- Aménagement du territoire et transports
- Gestion des fonds européens
- Éducation et apprentissage
- Environnement
- Agriculture
- Santé
- Culture et sport



Tarifs de location de la salle des fêtes

Défibrillateur

Numéros d'urgence

Consultations au CH d'Aubusson

Prévention des cambriolages



## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

| Manifestations                             | Tarifs en € |
|--------------------------------------------|-------------|
| Animation                                  | 40,00 €     |
| Particuliers domiciliés sur la commune     | 80,00 €     |
| Particuliers non domiciliés sur la commune | 120,00 €    |
| Location dans le cadre d'une exposition    | 153,00 €    |

*Nota bene* : un forfait chauffage peut être appliqué pour une somme de 30,00 € (gratuit pour les associations).

## DÉFIBRILLATEUR

Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.



À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012, partout en Creuse

# LA NUIT LE WEEK-END

## POUR JOINDRE UN MÉDECIN

je compose le

# 05 55 41 82 02

un médecin me répond



CONSEIL  
MEDICAL

AU CABINET  
DU MÉDECIN  
DE GARDE



CONSULTATION  
MÉDICALE

POUR LES  
SITUATIONS  
EXCEPTIONNELLES  
TOUTE NUICTÉE

## BESOIN DE SECOURS URGENTS

je compose le



# 15





**Pour les problèmes de santé  
qui ne peuvent pas attendre**  
l'ouverture habituelle des cabinets médicaux,  
le soir à partir de 20h, la nuit, le samedi  
après-midi, le dimanche, les jours fériés  
et les jours de pont.

## POUR JOINDRE UN MÉDECIN COMPOSEZ LE

# 05 55 41 82 02

L'agent de régulation qui vous répond,  
vous met en relation téléphonique avec un médecin.

**En fonction de votre état de santé**, ce médecin prendra la  
décision qui s'impose :

- soit il vous donnera **les conseils médicaux** nécessaires,
- soit il contactera le médecin de garde pour que vous vous  
rendiez à son cabinet pour **une consultation**,
- soit, **si votre état de santé le justifie**, il demandera à un  
médecin de garde de **se rendre à votre domicile**.

## EN CAS D'URGENCE GRAVE COMPOSEZ LE

# 15

# SAPEURS-POMPIERS 24H/24 à VOTRE ÉCOUTE

Vos Sapeurs-Pompiers assurent pratiquement tous les secours d'urgences et se tiennent en alerte jour et nuit pour votre propre sécurité. Ils agissent immédiatement face à tout incident dépendant de leurs attributions permettant ainsi de sauver de nombreuses vies humaines ou, dans d'autres situations, limiter les risques d'accidents grâce à leurs actions préventives. Avec ces hommes, la fatalité peut être déjouée, les périls atténués et leurs rôles se justifient avec la garantie croissante de votre sécurité.

## LES NUMÉROS QUI SAUVENT

Donnez correctement l'alerte :

1. Donnez votre nom et dites d'où vous appelez.
2. Décrivez brièvement le problème ou ce qui s'est passé.
3. Précisez, si possible, l'heure à laquelle l'accident a eu lieu.
4. Indiquez l'adresse précise du sinistre ou de l'accident et donnez tous les repères qui peuvent faciliter l'arrivée des secours.
5. Précisez le nombre de personnes concernées.
6. Donnez des informations sur l'état de santé apparent du ou des blessés : conscients/inconscients, respirent/respirent plus, saignent/saignent pas...
7. Ne raccrochez que lorsque votre interlocuteur le demande, jamais avant.
8. Quand les secours arrivent, allez à leur rencontre et faites-leur signe.



# 18

## ET SURTOUT RESTEZ CALME



# 112



| Consultations site LE MONT<br>50, rue Henri Dunant<br>23200 AUBUSSON                                                                                                                                                               |                                                                                    |             | Consultations site de la CROIX BLANCHE<br>3, Côte Ribière<br>23200 MOUTIER-ROZEILLE                                                                                                                                                                                                                          |                                                |                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Addictologie</b><br>(alcool,<br>toxicomanie,<br>addictions<br>comportementales)                                                                                                                                                 | Tous les mardis<br>matins                                                          | Mme BOUAS   | <b>Pneumologie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Tous les jeudis<br>après-midis                 | Dr IBRAHIM                                |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                    |             | <b>Orthopédie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Tous les lundis<br>matins                      | Dr MAHAMMEDI                              |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                    |             | <b>Gastro-entérologie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Un lundi tous<br>les quinze jours              | Dr TENSAOUTI                              |
| <b>Diététique</b>                                                                                                                                                                                                                  | Un mercredi<br>par mois                                                            | Mme BONNAUD | <b>Gynécologie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Un mercredi<br>par mois                        | Dr MASSRI                                 |
| <b>Neurologie</b>                                                                                                                                                                                                                  | Un vendredi<br>tous les quinze<br>jours                                            | Dr CONDET   | <b>Cardiologie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Tous les matins<br>du lundi au<br>vendredi     | Dr TEYSSONNEYRE                           |
| <b>Sage-femme</b>                                                                                                                                                                                                                  | Tous les lundis<br>avec<br>préparation à<br>l'accouchement<br>en<br>balnéothérapie | Mme DAHI    | <b>Anesthésie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Les lundis ou<br>mardis                        | Dr LAGARRIGUE                             |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                    |             | <b>Ophtalmologie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Les lundis,<br>mardis,<br>mercredis,<br>jeudis | Dr BENAYOUN<br>Dr MUNIER<br>Mme DEPOUET   |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                    |             | <b>Chirurgie digestive</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Tous les<br>vendredis                          | Dr FERRANDIS<br>Dr CHOKAIRI<br>Dr ACCARDO |
| Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier<br>d'Aubusson, site LE MONT au 05.55.83.50.50<br>Excepté pour les consultations de sage-femme de Mme<br>DAHI : appeler le service maternité du Centre<br>hospitalier de Guéret. |                                                                                    |             | <b>Imagerie<br/>(radiologie,<br/>scanner,<br/>échographie,<br/>mammographie)</b>                                                                                                                                                                                                                             | Du lundi au<br>vendredi                        | Dr BERGERET<br>Dr EL YAMANI               |
|                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                    |             | Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat<br>médical du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LA<br>CROIX BLANCHE au 05.55.83.60.72 ou<br>05.55.83.60.71<br>Pour les consultations de cardiologie du Docteur<br>TEYSSONNEYRE, appeler au 05.55.66.82.72.<br>Excepté pour les RDV d'imagerie : 05.55.83.60.90 |                                                |                                           |

# Prévention des cambriolages



## Adoptons les bons réflexes



Groupement de Gendarmerie  
Départemental  
de la Creuse

Gendarmerie  
nationale  
*Une force humaine*

# Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de la Creuse



Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets.  
Je ferme également mon garage et mon portail.



Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs.



Je ne montre aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je demande à un proche de relever mon courrier.

- Je fais garder mon courrier par mon facteur ou je le fais réexpédier sur mon lieu de séjour (renseignements [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)).



Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.

Je donne des signes de vie artificiels (minuterieurs programmables, asservis à des appareils électriques...)



Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...).

Concernant la vigilance



J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.



J'adopte une attitude civique : j'informe la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier, mon hameau.



Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.  
En aucun cas, je ne m'expose au danger.



Signaler vos absences prolongées à votre gendarmerie  
Operation Tranquillité Vacances

En cas de problème  
Ne cherchez pas le numéro  
de votre gendarmerie locale  
composez le 17